

doc
CA1
EA
97D27
FRE

DOCS
CA1 EA 97D27 FRE
Sommet de Denver (1997)
Declaration des sept au Sommet de
Denver. --
56944787
.6334887 (F)

RELEVER LES DÉFIS FINANCIERS ET ÉCONOMIQUES MONDIAUX

DÉCLARATION DES SEPT AU SOMMET DE DENVER

JAN 18 1999
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTRE

INTRODUCTION

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des sept principales démocraties industrialisées du monde et Représentants de l'Union européenne, nous sommes rencontrés à Denver pour discuter des défis à relever dans les secteurs économique, financier et autres à la veille du XXI^e siècle.

2. Nous demeurons déterminés à soutenir une croissance non inflationniste et à contribuer à la prospérité mondiale. La mondialisation grandissante des marchés est un moteur important de la croissance mondiale, et elle offre des possibilités à tous les pays. Nous voulons faire en sorte que tous les pays profitent pleinement des avantages de la mondialisation tout en relevant les défis qu'elle comporte.

3. Pour atteindre cet objectif, nous devons :

-- mettre en oeuvre des politiques favorisant une croissance non inflationniste durable; créer des emplois; rétablir l'équilibre des finances publiques et relever le défi du vieillissement de nos populations;

-- collaborer avec les autres pays pour promouvoir l'ouverture des marchés au commerce et à l'investissement, et favoriser la stabilité financière mondiale, fondements essentiels de la croissance économique et de la prospérité;

-- promouvoir l'intégration à l'économie mondiale de tous les pays en développement et en transition, dans toutes les régions du globe.

FAVORISER LA CROISSANCE

4. Depuis notre rencontre à Lyon, nous avons été encouragés par de nombreux indicateurs économiques positifs : le taux d'inflation reste faible, la croissance se poursuit à un rythme soutenu mais durable, ou encore s'accélère, et les mesures financières réduisent les déficits budgétaires. Nous avons constaté avec plaisir les progrès remarquables des économies en développement, qui ont largement contribué à la croissance mondiale. De même, nous sommes heureux de voir que les économies en transition progressent vers l'instauration de conditions macro-économiques stables et la mise en oeuvre de réformes structurelles. Nous demandons à ces pays de travailler avec nous pour assurer le fonctionnement efficace du système commercial et monétaire international.

569-14787

5. Cependant, nous avons encore du travail à faire au sein de nos propres économies. Nous devons faire davantage pour rétablir notre situation financière à long terme et, dans certains pays, assurer la solidité du système financier. Nous sommes préoccupés par les taux de chômage élevés dans certains pays, qui ont des effets graves sur la croissance, les finances publiques et la cohésion sociale. Certains de nos pays ont connu une forte croissance économique et une progression de l'emploi; dans d'autres, la croissance de l'emploi a été insatisfaisante. Il faut donc, surtout dans ce dernier cas, faire davantage pour améliorer l'efficacité du marché des produits et de l'emploi au moyen de réformes structurelles. Nous devons veiller à ce que tous les citoyens, et surtout les jeunes, soient en mesure de participer à la croissance et d'en profiter. À cet égard, nous encourageons les travaux de l'OCDE sur la réforme de la réglementation.

6. Un des problèmes les plus importants auxquels nous sommes confrontés est celui des répercussions économiques, financières et sociales de la transformation démographique de nos sociétés vieillissantes. Cette transformation pourrait avoir un effet considérable sur le coût des soins de santé et des pensions et influencer sur les budgets de nos administrations publiques, réduire l'épargne privée et publique et toucher les mouvements mondiaux de capitaux. Nous nous engageons donc à entreprendre des réformes structurelles qui permettront de résoudre ces problèmes. Nous avons demandé à nos ministres des Finances et de l'Économie d'examiner, en collaboration avec les autres autorités nationales compétentes, les incidences économiques et financières du vieillissement, notamment dans le cadre de l'OCDE et d'autres organisations internationales pertinentes.

7. Les situations et les priorités de nos pays diffèrent de l'un à l'autre.

-- Les États-Unis, où la reprise est amorcée depuis longtemps et la création d'emplois, dynamique, doivent demeurer vigilants pour prévenir une poussée inflationniste, respecter entièrement leur promesse d'équilibrer le budget fédéral et favoriser l'épargne. Le Canada, où l'inflation est très faible et où les déficits budgétaires ont été réduits considérablement, a connu une forte croissance ces derniers temps, ce qui devrait permettre de créer d'autres emplois.

-- L'objectif du Japon est de parvenir à une solide croissance nationale axée sur la demande et d'éviter une augmentation marquée de son excédent commercial. D'autres réformes structurelles s'imposent à moyen terme, dont une déréglementation plus poussée et des changements structurels appropriés dans le domaine financier, pour revitaliser encore davantage l'économie japonaise.

-- La France, l'Allemagne et l'Italie partagent un même défi, qui est de restaurer une solide croissance de l'emploi. Tout en poursuivant leurs efforts pour rétablir une situation financière solide à long terme, ces trois pays devront intensifier les réformes structurelles afin de réduire les obstacles à la création d'emplois et d'accroître l'efficacité des mesures gouvernementales et, si nécessaire, redéfinir le rôle du gouvernement dans leurs économies, entre autres par une réforme de leur fiscalité et de leurs programmes sociaux. Le Royaume-Uni doit contenir les pressions inflationnistes et réduire encore son déficit budgétaire, tout en renforçant son potentiel de

croissance économique à long terme, particulièrement par une réforme de l'éducation et des programmes sociaux.

8. Nous avons discuté de l'Union monétaire européenne et de ses implications internationales. Nous saluons les efforts que déploient les pays de l'Union européenne en vue de l'instauration de l'euro et du bon fonctionnement de l'UME, soutenu par des politiques structurelles et macro-économiques solides, ce qui contribuera à la stabilité du système monétaire international.

9. Nous réaffirmons notre détermination à favoriser la stabilité monétaire internationale. Nous avons demandé aux ministres des Finances de nos pays de continuer à coopérer étroitement en matière de politique économique et de marchés des changes.

10. Nos gouvernements accueillent avec satisfaction la nouvelle série de réformes économiques lancée cette année en Russie pour promouvoir une croissance durable. Le plan de la Russie en vue d'une réforme fondamentale de la fiscalité est essentiel pour rétablir la situation financière de ce pays sur de solides assises. Nous souscrivons pleinement à l'intention de la Russie de poursuivre de vigoureuses réformes structurelles pour améliorer le climat de l'investissement, promouvoir la concurrence, combattre la criminalité et la corruption, et renforcer le secteur social. Dans ce contexte, la mise en oeuvre intégrale du mécanisme élargi de crédit du FMI est cruciale, car elle permettra à la Russie d'attirer davantage d'investissements privés. De plus, le resserrement et la multiplication des liens entre la Russie, la Banque mondiale et la BERD, par une augmentation des prêts et des garanties, viendront appuyer cet ambitieux programme de réformes structurelles.

CONSOLIDER LA STABILITÉ DU SYSTÈME FINANCIER MONDIAL

11. Les marchés financiers internationaux se mondialisent et se complexifient de plus en plus. Cela crée de nouvelles possibilités qui peuvent accroître l'efficacité du système financier international et, par conséquent, faciliter la croissance et la prospérité. Mais ces changements posent aussi de nouveaux défis. Déjà à Halifax, et encore à Lyon, nous avons encouragé les organismes de réglementation financière et les institutions financières internationales à prendre des mesures pour prévenir efficacement les risques de contagion ou de dérèglement systémique et favoriser la stabilité financière, sans pour autant freiner l'innovation ni compromettre les avantages de la mondialisation, de la libéralisation et de la concurrence. Nous sommes heureux de l'effort concerté de renforcement du système financier international, et nous avalisons le rapport de nos ministres des Finances décrivant les progrès réalisés dans les domaines clés recensés à Lyon.

12. Les superviseurs nationaux et les organismes de réglementation internationaux ont établi un réseau d'ententes de coopération et rédigé des propositions pour améliorer le contrôle des institutions financières actives à l'échelle internationale, tant pour leur fonctionnement ordinaire que pour les situations d'urgence. Grâce à leurs efforts, le cadre de réglementation devrait être mieux harmonisé à l'évolution du marché. En outre, les ministres des Finances ont convenu de soutenir les changements nécessaires aux lois et règlements qui faciliteront et amélioreront les échanges d'informations à des fins de supervision. Des mesures ont été prises pour améliorer

l'évaluation des risques, réduire les risques associés aux règlements en matière de change et accroître la transparence du marché pour aider les consommateurs, les investisseurs et les organismes de réglementation à mieux reconnaître, gérer et contrôler les risques. De plus, le Groupe de travail du G-10 sur la monnaie électronique a établi un ensemble de grands objectifs et de considérations clés qui aideront à orienter les stratégies nationales devant l'émergence des technologies du paiement électronique.

13. Le Groupe de travail sur la stabilité financière des économies de marché naissantes, dont faisaient partie des représentants de ces pays, a élaboré une stratégie concrète pour aider ces économies à renforcer leurs systèmes financiers, et le Comité de Bâle des règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires a établi un ensemble de « principes de base » qui contribueront considérablement à l'adoption de meilleures normes de prudence à l'échelle mondiale. Nous croyons fermement qu'il faut diffuser les rapports de ces deux organismes, souscrire à leur contenu et favoriser la mise en oeuvre des recommandations qu'ils contiennent.

14. Ces efforts vers la stabilité financière et la prévention des crises financières s'inscrivent dans un processus permanent auquel nous accordons beaucoup d'importance. Nous demandons à nos superviseurs nationaux d'élaborer et de mettre en oeuvre des propositions visant une meilleure coopération internationale en matière de réglementation. Nous invitons les institutions financières internationales et les organismes internationaux de réglementation à remplir leur rôle en aidant les économies naissantes à renforcer leurs systèmes financiers et à resserrer leurs normes de prudence. Nos ministres des Finances consulteront les organismes de contrôle et de réglementation internationaux ainsi que les organisations internationales voulus afin de mettre au point des approches pour les interventions futures, et ils feront état, avant le prochain Sommet, des progrès accomplis à cet égard.

BÂTIR UNE ÉCONOMIE MONDIALE INTÉGRÉE

Les institutions financières internationales dans un monde en évolution

15. La croissance rapide du commerce mondial et des mouvements de capitaux privés exige une adaptation et une réforme constantes des institutions financières internationales (IFI). Nous réaffirmons donc notre appui à l'ambitieux programme de réforme des IFI entrepris après la rencontre de Halifax, car nous demeurons convaincus que la réalisation intégrale de cette réforme renforcera considérablement l'efficacité du système monétaire international. Nous nous engageons à collaborer avec les IFI à cet égard, et à coopérer entre nous et avec les autres intervenants du système monétaire international en vue de fournir à ces institutions les ressources et l'appui multilatéral nécessaires à la réussite de la réforme.

16. Nous apprécions le contrôle qu'exerce le FMI sur le système monétaire international. Nous accordons une importance particulière à l'aide qu'il apporte aux pays qui s'efforcent de développer leur potentiel à long terme en libéralisant le commerce et les investissements. D'ici les prochaines réunions annuelles de la Banque mondiale et du FMI à Hong Kong, nous tenterons de parvenir

à un accord de fond sur les éléments clés d'un amendement aux Statuts du FMI qui donnerait à celui-ci le mandat précis de favoriser la libéralisation des comptes de capital pour relever les nouveaux défis des marchés financiers mondiaux. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés par le FMI quant au renforcement du contrôle et à l'amélioration de la transparence. En accordant une attention accrue aux problèmes du secteur financier qui pourraient avoir des effets macro-économiques sensibles et en favorisant la saine gestion des affaires publiques et la transparence, le FMI aidera à prévenir les crises financières. La transparence des activités du FMI auprès des pays membres est tout aussi importante. Nous sommes heureux des progrès du FMI à cet égard. Nous cherchons à parvenir à un accord de fond sur l'amendement proposé aux Statuts du FMI qui assurerait une répartition « équitable » des droits de tirage spéciaux, et nous demandons au FMI de travailler à la réalisation de cet accord d'ici les prochaines réunions de la Banque mondiale et du FMI à Hong Kong, en septembre.

17. Le contrat stratégique de la Banque mondiale constitue un engagement opportun envers une nouvelle direction, où l'accent sera mis sur une plus grande contribution de la Banque à la réduction de la pauvreté, sur l'établissement de nouveaux partenariats solides avec le secteur privé, et sur la concentration des interventions dans les pays qui ont une réelle volonté d'adopter des politiques valables et d'assurer le bien-être de tous leurs citoyens. Nous approuvons entièrement la détermination de la Banque à centrer les efforts sur le développement des capacités institutionnelles, surtout dans les pays les plus pauvres, ainsi que l'importance fondamentale qu'elle accorde, dans le cadre de ces efforts, à la transparence, à la responsabilité et à la saine gestion des affaires publiques. Nous espérons que ces engagements seront réalisés intégralement et en temps opportun, et nous exhortons les banques de développement régionales à participer entièrement à l'effort nécessaire pour relever ce défi. Nous nous réjouissons de l'initiative du Groupe de la Banque mondiale, qui a décidé de présenter, aux réunions de Hong Kong, des moyens innovateurs d'appuyer les investissements du secteur privé dans les infrastructures des pays en développement.

18. Des institutions publiques transparentes, responsables et efficaces sont essentielles au développement économique durable et à l'instauration de démocraties solides. À cet égard, nous saluons les efforts que la Banque mondiale consacre depuis longtemps à la promotion de la saine gestion des affaires publiques, et l'adoption, par la Banque asiatique de développement, d'une politique en ce domaine. Nous demandons instamment au FMI et à la Banque mondiale d'achever la rédaction de politiques sur le bon gouvernement, sous la forme de principes et de lignes directrices concernant les meilleures pratiques de saine gestion des affaires publiques.

19. Il nous incombe de faire en sorte que les IFI reçoivent le soutien multilatéral et les ressources financières nécessaires à la réalisation de leurs ambitieuses et importantes réformes. Dans le cas des banques multilatérales, cela signifie que nous devons respecter entièrement nos engagements financiers, surtout en ce qui concerne les opérations si vitales de prêts à des conditions libérales, comme celles de l'Association internationale de développement (IDA). Nous reconnaissons aussi que l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) doit avoir des ressources suffisantes pour maintenir, en étroite collaboration avec les autres membres du Groupe de la

Banque mondiale, son appui aux investissements du secteur privé dans les pays en développement. Reconnaissant l'importance de veiller à ce que le FMI continue de disposer des ressources adéquates pour assumer ses responsabilités systémiques, nous demandons au Conseil du FMI de chercher à compléter le onzième examen général des contingents avant les réunions de la Banque mondiale et du FMI à Hong Kong, en septembre. Il est essentiel de continuer à fournir les ressources nécessaires à la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) pour que le FMI puisse pleinement remplir son rôle de promoteur de la croissance et du développement dans les pays les plus pauvres.

Partenariat mondial pour le développement

20. Nous réitérons notre volonté de favoriser une croissance économique et un développement durables et largement partagés, et reconfirmons notre partenariat entier avec les pays en développement et les institutions multilatérales, tel que convenu à Lyon. Par ce partenariat et nos efforts bilatéraux, nous demeurons déterminés à relever les défis corrélatifs que sont l'éradication de la pauvreté profondément enracinée, l'investissement dans le potentiel humain, la sauvegarde de la dignité humaine et la suite à donner aux grandes leçons et réalisations de la dernière décennie. Nous reconnaissons et louons le rôle de plus en plus important du secteur privé dans les efforts déployés pour relever ces défis.

21. Ce partenariat est fondé sur le partage des responsabilités et des intérêts. Pour notre part, nous sommes déterminés à voir s'instaurer un système financier mondial sain, des régimes d'échanges commerciaux et d'investissements ouverts, ainsi qu'une croissance constante et durable dans les économies avancées. Nous devons assurer une aide au développement adéquate, et veiller à ce qu'elle soit concentrée là où elle aura le plus d'effet, c'est-à-dire dans les pays les plus pauvres menacés d'un retard encore plus prononcé, et dans les investissements destinés au développement prioritaire des ressources humaines, clé du développement durable. De leur côté, les pays bénéficiaires doivent adopter des politiques macro-économiques saines, faire des choix financiers réellement favorables au développement, réduire au minimum les dépenses non productives, surtout les dépenses militaires, utiliser notre appui de la meilleure façon possible et respecter les droits fondamentaux des personnes. Nous soutiendrons activement ces efforts. Nous réaffirmons l'engagement pris à Lyon d'appuyer, par notre assistance et notre aide financière, les efforts des IFI pour réduire les dépenses non productives dans les pays en développement.

22. Notre partenariat avec les pays en développement, surtout ceux de l'Afrique subsaharienne, où les problèmes liés à la pauvreté et à la marginalisation sont aigus, pourrait s'approfondir et prendre une dimension davantage axée sur le marché à mesure que ces pays mettront en oeuvre des réformes économiques globales, efficaces et tournées vers l'extérieur pour favoriser la stabilité financière et fiscale, la libéralisation du commerce et des investissements ainsi qu'un développement et une croissance durables. Nous engageons les IFI - surtout la Banque mondiale et la Banque africaine de développement - à multiplier leurs efforts de soutien aux réformes dans les pays de l'Afrique subsaharienne, et nous leur demandons plus particulièrement de repérer les problèmes prioritaires et d'accentuer les mesures orientées vers l'ouverture, l'intégration régionale

et une participation accrue à l'économie mondiale. Cela devrait faciliter l'investissement étranger productif et la formation de capitaux à l'échelle nationale. Nous demandons aux IFI de faire rapport de leurs efforts aux réunions de la Banque mondiale et du FMI à Hong Kong. Enfin, nous souhaitons que l'on porte une attention accrue aux stratégies d'expansion des microentreprises dans les pays en développement en vue d'élargir la participation, et nous soulignons l'importance des meilleures pratiques en matière de microfinancement par la voie d'une aide bilatérale et multilatérale.

Allègement de la dette des pays les plus pauvres

23. Nous applaudissons le progrès notable réalisé dans la mise en oeuvre de l'initiative lancée à Lyon pour aider les pays pauvres lourdement endettés (PPLE) à effectuer les réformes audacieuses nécessaires pour que l'allègement de la dette mène à une situation financière durable et à une croissance plus soutenue. Le FMI et la Banque mondiale ont établi des mécanismes précis pour assurer une aide multilatérale efficace en vue de la réduction de la dette des pays admissibles à l'initiative de Lyon, et ils ont dégagé les sommes initiales nécessaires. Le Club de Paris s'est aussi montré disposé à participer pleinement à cette initiative, sur la base d'un partage équitable du fardeau.

24. Nous espérons que l'implantation du cadre convenu pour cette initiative s'étendra au cours de l'année qui vient, et nous prévoyons que d'autres pays deviendront admissibles au mécanisme d'allègement de la dette dans les prochains mois. Le FMI, la Banque mondiale et le Club de Paris devraient remplir leur rôle, et notamment fournir une aide provisoire. Ils devraient aussi continuer à coordonner le projet, en étroite collaboration avec d'autres institutions multilatérales, afin d'assurer leur participation, en tenant compte des besoins spéciaux de la Banque africaine de développement. Le succès de cette nouvelle initiative dépend à la fois de programmes de réforme valables dans les pays endettés et d'un allègement efficace de la dette. Nous sommes heureux de voir que certains pays ont déjà réduit considérablement la dette au titre de l'aide bilatérale accordée à des conditions libérales. D'autres pays devraient multiplier leurs efforts pour alléger ou, si possible, éteindre cette dette dans le cas des pays les plus pauvres procédant à des réformes.

Lutte contre la corruption et les délits financiers

25. Nous demandons au FMI et aux banques de développement multilatérales d'intensifier leurs activités pour aider les pays à lutter contre la corruption, notamment en instaurant des mesures pour assurer la primauté du droit, accroître l'efficacité et la responsabilité du secteur public, et augmenter la capacité et l'efficacité des institutions, autant d'interventions qui peuvent réduire les occasions de corruption et les incitatifs économiques et financiers qui l'alimentent. Nous appuyons et encourageons les IFI qui s'efforcent de promouvoir la saine gestion des affaires publiques dans leurs domaines respectifs de compétence et de responsabilité.

26. En plus de concentrer davantage ses efforts sur les grandes questions liées à la saine gestion des affaires publiques, la Banque mondiale a pris des mesures concrètes contre la corruption : elle

a resserré les règles d'attribution des marchés dans le secteur public à l'échelle mondiale, en rendant plus transparentes et plus rigoureuses les normes appliquées aux contrats qu'elle finance. Nous demandons aux banques de développement régionales de collaborer entièrement avec elle à cet égard, notamment en établissant des normes très rigoureuses pour l'attribution des marchés.

27. Nous notons avec satisfaction l'engagement pris par les ministres de l'OCDE en mai de criminaliser la corruption des fonctionnaires étrangers, de manière efficace et coordonnée. Nous demandons instamment la mise en oeuvre de leur précédente recommandation concernant la déductibilité fiscale des pots-de-vin ainsi versés. Nous sommes déterminés à présenter à nos assemblées législatives respectives, d'ici le 1^{er} avril 1998, un projet de loi sur la criminalisation de ces activités, et à faire promulguer cette loi avant la fin de 1998. À cette fin, nous sommes également résolus à amorcer sans tarder des négociations en vue de la conclusion d'une convention avant la fin de la présente année, et de l'entrée en vigueur de cette convention le plus tôt possible en 1998.

28. Nous réaffirmons notre volonté d'améliorer la coopération internationale entre les autorités policières et les organismes chargés de la réglementation du secteur financier dans les cas de délits financiers graves et de violations des règlements. Nous demandons à nos experts de faire rapport et de présenter des recommandations à ce sujet lors du prochain Sommet.

29. Le blanchiment d'argent menace constamment nos valeurs démocratiques et l'intégrité financière de tous nos pays. Le Groupe d'action financière internationale (GAFI) dirige la campagne internationale de lutte contre le blanchiment d'argent, et nous croyons qu'il devrait poursuivre son important travail. Le principal défi est de diffuser dans toutes les régions du globe le message anti-blanchiment. Le GAFI devrait songer à inclure dans ses rangs un groupe choisi de pays non membres qui acceptent d'appliquer ses quarante recommandations et qui pourraient jouer un rôle important dans leurs régions respectives. Le GAFI devrait rechercher une plus grande coopération avec les organisations régionales, l'appui des institutions financières internationales et la coopération de l'industrie internationale des services financiers. Nous demandons instamment au GAFI de voir, au cours de l'année qui vient, comment faire progresser son travail essentiel, et nous espérons recevoir ses conclusions lorsque nous nous rencontrerons au Sommet de l'an prochain et envisagerons de renouveler son mandat pour une autre période de cinq ans.

Appui à la croissance du commerce et de l'investissement mondiaux

30. Le commerce et l'investissement sont essentiels à la prospérité, à la croissance économique durable et à la création d'emplois. Nous accordons une haute priorité à la mise en oeuvre complète et efficace des accords de l'Uruguay Round, afin de soutenir les objectifs de libéralisation accrue du commerce pour que se propagent les avantages de la mondialisation. Celle-ci ne sera durable que si chacun peut bénéficier des gains économiques qu'elle entraîne. Nous nous réjouissons de la tenue de la première conférence ministérielle de l'OMC à Singapour, en décembre, ainsi que des accords commerciaux d'une valeur d'un billion de dollars conclus plus tôt cette année dans

le domaine des produits des technologies de l'information et des services de télécommunication; nous espérons qu'ils prendront de l'ampleur. Nous croyons qu'il serait avantageux pour tous les pays membres de l'OMC de conclure, avant la fin de la présente année, une entente sur les services financiers au regard de laquelle s'appliquerait pleinement le principe de la NPF et qui comporterait, de la part d'un plus grand nombre de pays, des engagements nettement plus fermes en matière d'accès aux marchés et de traitement national. Nous négocierons de manière constructive pour parvenir à ce résultat, et nous engageons nos partenaires à se joindre à nous dans cet effort. De même, nous espérons voir aboutir en 1998 les négociations de l'OCDE sur l'accord multilatéral relatif aux investissements.

31. Nous réaffirmons la primauté d'un système commercial ouvert et multilatéral reposant sur l'OMC. Le cinquantième anniversaire du GATT l'an prochain sera l'occasion de réfléchir à ce que nous avons accompli, et de penser à l'avenir. Nous appuyons le programme de travail et l'échéancier de libéralisation du commerce prévus dans les accords de l'Uruguay Round, et que les ministres du Commerce ont développés à Singapour. Nous voulons recueillir l'appui le plus large possible pour ce processus. Nous avons accepté d'étudier d'autres initiatives d'ouverture des marchés en tenant compte de l'évolution de l'économie mondiale, de l'adhésion accrue au système multilatéral et des obstacles traditionnels majeurs au commerce qui n'ont pas encore été abolis. Tout en rejetant le recours aux normes du travail à des fins protectionnistes, nous renouvelons notre engagement à respecter les normes essentielles du travail reconnues à l'échelle mondiale.

32. Nous jugeons très prioritaire l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC, à condition qu'ils s'engagent à respecter les règles de l'OMC et à accorder un accès aux marchés qui ait un véritable effet commercial. Conformément aux ententes de Singapour, nous appuyons aussi l'intégration accrue des pays les moins développés au système commercial, grâce à un plan d'action comportant notamment l'instauration, sur une base autonome, de conditions d'accès aux marchés qui soient favorables et prévisibles pour leurs produits et facilitent l'expansion et la diversification de leurs exportations. Nous espérons que la conférence OMC-CNUCED-CCI accroîtra la capacité de ces pays à profiter de l'expansion du commerce et de l'investissement. Chacun de nous continuera d'améliorer, par divers moyens, l'accès à son marché pour les pays les moins développés.

33. L'expansion du commerce électronique pourrait être très avantageuse pour nos citoyens et nos entreprises. Pour cela, elle devra s'inscrire dans un environnement stable et prévisible. Nous avons demandé à nos fonctionnaires de travailler en collaboration avec l'OCDE, l'OMC, les autres organisations internationales pertinentes et le secteur privé pour recenser les possibilités de facilitation du commerce électronique mondial ainsi que les problèmes que cela présente, afin d'assurer la sécurité nationale, la protection des consommateurs, l'efficacité de l'administration fiscale et la lutte contre les activités criminelles, dont le blanchiment d'argent.

34. À Lyon, nous avons amorcé un effort de normalisation et de simplification des procédures douanières. Nous demandons à nos experts en douanes d'achever leur travail au cours de la prochaine année et de nous présenter, avant notre prochaine rencontre, un rapport sur leurs efforts de normalisation non seulement des données nécessaires aux services douaniers et autres pour

remplir leur mandat, mais également du format de communication électronique de ces données; nous leur demandons également de nous faire rapport sur les moyens qu'ils auront examinés pour ramener la quantité de données requises à un niveau minimum, mais suffisant pour assurer une administration efficace des douanes.

35. La mondialisation des économies nationales fait grandir la menace de pratiques contraires à la saine concurrence fiscale. Comme il est dit dans le communiqué de Lyon, le développement de « niches » fiscales destinées à attirer des activités financières ou géographiquement mobiles peut produire une concurrence fiscale néfaste entre les États, en entraînant un risque de distorsion des échanges et des investissements et, à terme, d'effritement des assiettes fiscales nationales. Une concurrence fiscale malsaine nuit aussi à l'équité et à la neutralité du système fiscal. Aussi attachons-nous une grande importance au travail de l'OCDE à cet égard. Nous espérons que l'OCDE pourra présenter ses conclusions et ses recommandations sur ce point à temps pour que nous puissions les examiner au Sommet de l'an prochain.

UKRAINE

36. Nous encourageons l'Ukraine à relever le défi d'une réforme économique dynamisante et à créer un climat plus propice aux investissements. La réalisation de progrès immédiats au regard de l'ambitieux programme de réformes présenté par le gouvernement ukrainien l'automne dernier est essentielle à cet effort et à l'accès aux mesures financières considérables déjà offertes par les IFI et les pays donateurs. Le gouvernement doit maintenant prendre des mesures décisives pour améliorer la situation juridique des investisseurs et le traitement pratique qui leur est réservé. Cela est primordial pour le développement du secteur privé, sans quoi la réforme sera sans effet.

37. Nous avons accompli d'importants progrès dans la mise en oeuvre du protocole d'entente de 1995 avec l'Ukraine au sujet de la fermeture de Tchernobyl. Nous réaffirmons notre engagement à aider l'Ukraine, dans le cadre de ce protocole, à rassembler des fonds en vue de projets énergétiques destinés à répondre à ses besoins en 2000 et au-delà après la fermeture de Tchernobyl. Jusqu'à maintenant, des projets pour plus d'un milliard de dollars ont été acceptés. Nous demandons à l'Ukraine de poursuivre les réformes nécessaires à la croissance durable, surtout dans le secteur de l'énergie.

38. Nous reconnaissons qu'il importe d'assurer la sécurité environnementale du sarcophage qui recouvre les restes du réacteur détruit de Tchernobyl. Cette tâche dépasse indubitablement les ressources de l'Ukraine seule. Elle représente un défi de taille pour la communauté internationale. Nous avons décidé d'ajouter aux engagements que nous avons pris dans le cadre du protocole d'entente avec l'Ukraine. Nous approuvons la création d'un mécanisme de financement multilatéral à cet égard, et nous avons convenu que les pays du G-7 apporteraient une contribution de 300 millions de dollars au cours de la durée du projet. Nous demandons instamment aux gouvernements concernés et à d'autres donateurs de se joindre à nous à l'occasion d'une conférence spéciale d'annonce de contributions qui aura lieu cet automne et dont l'objectif est d'assurer la réalisation complète de ce projet.

**RAPPORT D'ÉTAPE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
SOMMET DES HUIT DE DENVER
LE 21 JUIN 1997**

1. Nous avons pris l'engagement d'appliquer une stratégie d'intégration planétaire visant à favoriser la paix et la prospérité internationales. À cette fin, nous avons continué à développer les décisions que nous avons déjà prises et convenu d'élargir nos efforts communs. Depuis notre dernière rencontre à Lyon, nous avons renforcé notre coopération sur la non-prolifération, les mines terrestres antipersonnel, la criminalité transnationale organisée, la lutte contre le terrorisme et la réforme de l'ONU. Le présent rapport d'étape expose nos réalisations dans ces domaines et nos décisions pour la poursuite de notre action commune. Nous allons continuer à discuter ces questions au cours de l'année qui vient et les examinerons de nouveau à Birmingham. Conformément à notre ferme engagement en faveur de la paix et de la sécurité internationales, nous avons discuté une gamme complète de situations politiques qui complètent et enrichissent les discussions des dirigeants des Huit.

Non-prolifération

Trafic illicite de matières nucléaires

2. Nous soulignons la qualité du travail accompli par le groupe d'experts de la non-prolifération dans l'exécution du mandat qui lui a été conféré à Moscou et à Lyon, à savoir mettre en oeuvre le « Programme de prévention et de lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires », qui a fait l'objet d'une entente au Sommet de Moscou sur la sûreté et la sécurité nucléaires en avril 1996.
3. Nous encourageons nos services d'application de la loi, de renseignement et de douanes à échanger davantage d'informations et à coopérer plus intensément dans leur lutte contre le trafic des matières nucléaires, dans la mesure du possible sur la base des accords, traités et ententes existants, comme le prévoit le cadre consultatif de renforcement de la coopération et du partage de l'information, proposé par la Russie et accepté d'un commun accord par le GENP à sa réunion des 12 et 13 mai 1997.
4. Nous souscrivons à la décision, prise d'un commun accord par nos experts de la non-prolifération, d'établir des tâches spécifiques et un moyen de communication pour le système de « Points de contact » prévu au programme, ainsi que le cadre de référence et les modalités provisoires pour l'échange d'informations sur les incidents notables de trafic de matières nucléaires.

5. Pour élargir la portée et l'efficacité de nos efforts contre le trafic des matières nucléaires, nous continuons à encourager une participation élargie au programme. À cette fin, nous avons demandé aux États-Unis, à titre de président actuel des Huit, de poursuivre les contacts ouverts par la France avec d'éventuels participants. Afin de maintenir l'orientation générale du programme après que la participation aura été élargie, nous avons convenu que le président chercherait à organiser des rencontres périodiques des nouveaux participants sous les auspices des Huit pour discuter des activités du programme et échanger des vues sur le trafic des matières nucléaires. Nous saluons l'intention des États-Unis d'organiser la première de ces réunions en novembre 1997 à Vienne.
6. Nous nous réjouissons du progrès réalisé dans les efforts internationaux pour développer une expertise légiste dans le domaine nucléaire sous les auspices de l'AIEA, ainsi que dans le cadre des réunions tenues par le Groupe de travail technique international.

Gestion du plutonium

7. Nous accueillons avec satisfaction les conclusions du groupe d'experts formé à la suite du Sommet de Moscou sur la sûreté et la sécurité nucléaires pour examiner les options et dégager les moyens possibles de développer la coopération internationale en vue de la gestion sûre et efficace des matières fissiles désignées comme excédentaires par rapport aux besoins militaires actuels. Nos experts ont conclu que l'option la plus opportune et la plus viable techniquement consiste à éliminer le plutonium sous forme de combustible MOX dans des réacteurs nucléaires, et qu'une option complémentaire serait l'immobilisation du plutonium, mélangé à des déchets hautement radioactifs, dans des blocs de verre ou de céramique. Les experts ont aussi conclu que des mesures d'entreposage provisoires seront requises, quelles que soient les options de gestion retenues pour le long terme. Ces conclusions ont aussi été approuvées par le Groupe d'experts de la non-prolifération en novembre dernier à Paris.
8. Une telle approche de la gestion du plutonium militaire excédentaire servirait les objectifs de la communauté internationale en matière de non-prolifération et apporterait une importante contribution pratique à la réduction des armes nucléaires. L'objectif de non-prolifération serait prioritaire dans la planification et la mise en oeuvre des programmes de coopération. Il faudrait aussi tenir dûment compte des facteurs techniques, économiques, financiers, environnementaux, et autres.
9. La coopération internationale accélérera les efforts visant à régler le problème de la gestion des excédents de plutonium militaire. Nous nous réjouissons par conséquent que la France, l'Allemagne et la Russie aient annoncé leur projet, lequel est ouvert aux autres États, de construire une usine témoin de fabrication de combustible MOX en Russie. À cet égard, nous saluons les efforts que déploient le Canada et la Russie, en collaboration avec la France et l'Allemagne, pour étudier la possibilité de produire du combustible MOX

pour les CANDU. Les États-Unis et la Russie prévoient aussi de coopérer, parallèlement à d'autres efforts internationaux, en vue de convertir en matériaux se prêtant à l'élimination les composantes d'armement. D'autres membres de notre groupe envisagent de participer à ces initiatives et à d'autres qui leur sont reliées.

10. Nous réitérons l'importance d'assurer la transparence de la gestion du plutonium devenu inutile pour les besoins de défense. La mise en oeuvre de toutes les options devrait inclure la vérification internationale appropriée, dès qu'il sera possible de le faire, ainsi que des normes sévères de protection, de contrôle et de déclaration des matières, afin de renforcer l'assurance que le plutonium militaire excédentaire ne servira pas de nouveau à fabriquer des armes et ne sera pas détourné à des fins illicites. Dans ce contexte, nous saluons le progrès des travaux de Vienne sur l'élaboration de lignes directrices pour la gestion du plutonium. Nous saluons également les progrès rapportés par les États-Unis et la Russie dans leurs efforts pour conclure une entente avec l'AIEA sur des mesures visant à soumettre à la vérification, par celle-ci, des matières fissiles désignées excédentaires par rapport aux besoins militaires.
11. Afin d'entretenir et d'accélérer la dynamique amorcée par ces initiatives élaborées dans le sillage du Sommet de Moscou, le Groupe d'experts de la non-prolifération devrait commencer à discuter d'arrangements possibles pour la coordination et l'exécution des mesures de gestion du plutonium. Le Groupe d'experts devrait présenter un rapport aux dirigeants lors du Sommet de l'an prochain à Birmingham.

Mines antipersonnel

12. Nos gouvernements ont pris un certain nombre de mesures pour appuyer l'objectif fixé à Lyon de « négliger aucun effort pour éliminer le fléau que constituent la prolifération et l'usage indiscriminé des mines antipersonnel ».
13. Nous nous sommes appliqués activement depuis un an à promouvoir la négociation d'un traité interdisant les mines terrestres antipersonnel. Durant la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de l'ONU, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis se sont faits les coauteurs d'une résolution exhortant les États à négocier un accord visant l'interdiction de ces dispositifs. Cette résolution a été approuvée par 156 voix contre aucune.
14. Nous reconnaissons les efforts importants et complémentaires déployés pour réaliser un accord international efficace et légalement contraignant qui interdirait l'usage, le stockage, la production et le transfert de mines terrestres antipersonnel, à la Conférence sur le désarmement et dans des négociations officielles qui auront lieu à Oslo en septembre dans le cadre du processus d'Ottawa, dont le but est l'adoption d'une telle interdiction avant la fin de l'année.

15. L'Allemagne a récemment parrainé une conférence pour l'étude de moyens possibles de vérifier l'application d'un tel traité. Nos gouvernements continueront à participer aux efforts accomplis pour conclure une convention d'interdiction efficace des mines terrestres antipersonnel afin de régler ce problème urgent.
16. Dans le droit fil des décisions prises l'année dernière à Lyon, nos gouvernements ont pris l'engagement de chercher à obtenir l'adhésion universelle à la Convention sur certaines armes classiques et au Protocole de 1996 sur les mines, les pièges et autres dispositifs, qui renforce les restrictions sur l'usage et le transfert des mines terrestres antipersonnel. Nos gouvernements poursuivront leurs efforts pour amener les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Protocole modifié.
17. Nos gouvernements, de même que les membres de l'Union européenne, ont établi individuellement divers moratoires, interdictions et autres restrictions sur les mines terrestres antipersonnel. Certains ont interdit la production et l'usage de ces mines, et beaucoup ont commencé à réduire substantiellement leurs stocks. Nous allons nous efforcer de rendre permanentes nos diverses interdictions à l'exportation des mines terrestres antipersonnel.
18. Enfin, conformément à l'engagement que nous avons pris à Lyon, nous avons continué à soutenir les efforts internationaux visant à détecter et à enlever les mines qui ont été posées et à aider les victimes de mines terrestres. Nous avons aidé d'autres pays à mettre en oeuvre des programmes indigènes et autonomes de déminage et de sensibilisation aux mines terrestres. Le Japon, l'Allemagne et le Canada ont organisé des conférences sur le déminage, et plus particulièrement sur le partage de l'information concernant les techniques de détection et de déminage, le développement de capacités indigènes de déminage, et la prestation de soins médicaux adéquats aux victimes de mines. L'Union européenne a apporté une énorme contribution à l'étude de toutes ces questions. Au cours de l'année qui vient, nous allons poursuivre nos efforts pour mettre au point les techniques les plus prometteuses de détection et d'extraction des mines et pour partager cette technologie avec la communauté internationale. Nous allons aussi poursuivre nos programmes d'aide active au déminage.

Criminalité transnationale organisée

19. Le groupe d'experts de haut niveau a supervisé le suivi et la mise en oeuvre des 40 recommandations adoptées à Lyon pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Ces activités ont été conçues en fonction des questions pratiques, juridiques et opérationnelles qui touchent l'application de la loi, afin de promouvoir les capacités et la coopération dans ce domaine entre les États membres, et de suggérer les mesures que tous les pays pourraient prendre, sur une base multidisciplinaire, pour relever le défi mondial de la criminalité transnationale organisée.

20. Pour renforcer leur efficacité opérationnelle, nos experts de l'application de la loi envisageront des propositions de projets conjoints pour dépister les grandes organisations criminelles transnationales et mettre fin à leurs activités.
21. Pour aider à traduire les criminels en justice, nous avons convenu de mesures pratiques d'extradition et d'assistance mutuelle. Nos experts s'emploient à conclure des conventions pour assurer l'extradition, le transfèrement pour mise en jugement ou la citation devant les tribunaux locaux des ressortissants, et la coordination rapide et efficace des activités des autorités chargées de l'application de la loi.
22. Pour mieux combattre le trafic des armes à feu, nous avons convenu de promouvoir une étroite coopération entre nos experts et les autorités de police compétentes d'autres États (notamment pour faciliter et accélérer les réponses aux demandes de dépistage d'armes à feu) et de renforcer les échanges directs d'informations entre nous, y compris l'information scientifique et technologique devant servir à l'application de la loi.
23. Pour lutter contre le passage illégal de personnes à nos frontières, nous nous engageons à veiller à ce que nos lois et nos actions soient efficacement dirigées contre les groupements criminels en cause. Nos experts ont déterminé des points de contact centralisés pour un échange plus efficace et immédiat d'informations sur les personnes qui exploitent des réseaux de trafic d'étrangers et sur les modes d'organisation de ces réseaux, en respectant les accords existants sur l'échange d'informations.
24. Reconnaissant que les titres de voyage et autres documents officiels falsifiés ou volés constituent une condition préalable essentielle de nombreuses formes de criminalité transnationale, nous avons adopté des mesures pour lutter contre la production et l'usage des faux documents.
25. L'expansion notable des technologies informatiques et des télécommunications est porteuse de nouveaux défis : les réseaux planétaires exigent de nouveaux mécanismes juridiques et techniques qui permettent aux organismes internationaux d'application de la loi d'apporter une réponse rapide et efficace aux crimes informatiques. À cette fin, nous collaborerons pour renforcer les capacités de détection, d'identification et de poursuite des criminels, nous coopérerons pour la collecte des preuves et nous continuerons à développer la formation donnée au personnel chargé de l'application de la loi pour la lutte contre le crime technologique et informatique.

Lutte contre le terrorisme

26. Les attentats à la bombe perpétrés en France, en Russie, au Royaume-Uni, au Moyen-Orient et en Asie méridionale, la prise d'otages à la résidence de l'ambassadeur du Japon à Lima, et les autres attentats terroristes brutaux commis contre des innocents

depuis un an attestent que le terrorisme continue de menacer la société civile. La multiplication des prises d'otages par des terroristes cherchant à obtenir des concessions politiques ou des rançons est une autre cause de préoccupation. En réalisant des progrès substantiels dans la mise en oeuvre des 25 recommandations de la conférence ministérielle sur le terrorisme, qui a eu lieu à Paris en 1996, nos gouvernements contribuent pour beaucoup à la lutte contre la menace terroriste. Par exemple :

Pour renforcer la coopération visant à combattre et à éliminer le terrorisme, les Nations Unies, à l'initiative de nos gouvernements, ont entrepris des négociations en vue d'une convention sur la répression des attentats terroristes. Pour élargir encore cette coopération, nous avons engagé tous les États à adhérer aux conventions internationales sur le terrorisme mentionnées dans la résolution de 1996 de l'ONU sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international d'ici l'an 2000, et nous intensifierons nos efforts diplomatiques afin d'obtenir l'accession et l'adhésion universelles à ces conventions.

Pour renforcer notre capacité d'enquêter sur les attaques terroristes contre les moyens de transport terrestres, nos experts ont tenu une série de consultations techniques et de sécurité. Pour aider les États à enquêter sur les crimes terroristes impliquant des véhicules automobiles, nous avons, à l'occasion de conférences internationales, réclamé le renforcement du régime international de numéros d'identification des véhicules.

Pour améliorer la sécurité des personnes qui voyagent par avion, nous avons collaboré avec d'autres membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour faire adopter des normes de sécurité plus sévères, y compris en ce qui concerne l'équipement de détection des explosifs et le matériel connexe; les membres de l'OACI ont manifesté leur intention de faire approuver par le Conseil les normes convenues en matière de sécurité dans les aéroports, ainsi que des modalités plus uniformes d'application de ces normes.

Pour empêcher les terroristes d'abuser des droits d'asile légitime qui sont enchâssés dans le droit international, nous avons proposé une déclaration en ce sens de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour faire échec, notamment, à l'usage du cryptage par les terroristes, nous avons souscrit à l'accélération des consultations relatives à l'adoption des lignes directrices de l'OCDE sur la politique en matière de cryptographie, et invité tous les États à se doter de politiques nationales sur le cryptage, y compris la gestion de clé, qui peuvent, conformément à ces lignes directrices, permettre aux gouvernements légitimes de prévenir les actes de terrorisme et d'enquêter à leur

sujet, et de trouver un mécanisme pour coopérer à l'échelle internationale à la mise en oeuvre de ces politiques.

Pour améliorer l'échange d'informations sur le terrorisme, le Royaume-Uni a ouvert un registre des compétences des Huit en la matière, et les États-Unis ont offert de partager leurs bases de données antiterroristes par des arrangements bilatéraux avec les membres des Huit.

Pour interdire aux terroristes l'accès aux armes biologiques et à toxines, les participants de la Quatrième Conférence d'examen de la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, sur les instances de nos gouvernements, ont reconnu la nécessité d'assurer, par l'examen ou l'adoption de mesures nationales, l'exécution efficace de leurs obligations au titre de la Convention afin, notamment, de prévenir l'usage d'armes biologiques ou à toxines pour des activités terroristes ou criminelles.

Pour intensifier la coopération, nos gouvernements vont comparer leurs législations nationales respectives en matière de financement du terrorisme, et veiller à mettre en place des lois et des mesures de contrôle nationales vigoureuses concernant la fabrication, le commerce et le transport des explosifs.

27. Nous allons poursuivre ces efforts au cours de l'année qui vient et étendre notre coopération antiterroriste à d'autres sphères critiques.
28. Pour protéger nos systèmes électroniques et informatiques des actes de sabotage terroristes, nous allons partager l'information et les méthodologies disponibles afin de prévenir ces attentats et l'usage des réseaux informatiques à des fins terroristes et criminelles.
29. Pour contrer le danger persistant que posent les actes terroristes commis à l'aide d'explosifs brisants et d'autres technologies avancées, ainsi que l'usage éventuel, par des terroristes, d'engins de destruction massive, nos experts intensifieront l'échange d'informations en recherche et développement sur les technologies antiterroristes.
30. En raison des menaces terroristes et autres à la sécurité des grandes manifestations internationales, nous allons partager l'information et les expériences dans ce domaine. Les États-Unis tiendront une conférence d'experts sur ce sujet à Honolulu en septembre 1997, afin d'échanger des informations sur les pratiques de sécurité les plus efficaces pour les grandes manifestations internationales spéciales.
31. Pour intensifier la vigilance contre les actes terroristes dirigés contre les navires et leurs passagers, nos gouvernements vont encourager l'Organisation maritime internationale

(OMI) à renforcer les mesures de sécurité maritime et à faire mieux connaître et appliquer les normes de l'OMI.

32. En réponse à un désir international croissant de resserrement de la coopération, nous allons renforcer et étendre la coopération et la consultation internationales, et développer des liens de communication bilatéraux et multilatéraux sur les questions relatives à la lutte antiterroriste. À cet égard, nous saluons l'initiative prise par le Japon de tenir un séminaire sur la lutte contre le terrorisme pour la région de l'Asie et du Pacifique en décembre 1996.

Réforme des Nations Unies

33. Nous réaffirmons notre engagement à obtenir rapidement des résultats pratiques en ce qui concerne le renouvellement des Nations Unies. Nous nous félicitons de la dynamique qui s'est développée depuis deux ans en faveur d'une réforme substantielle du système des Nations Unies dans toutes ses grandes activités. Le secrétaire général Kofi Annan a pris l'initiative et généré un engagement renouvelé à revitaliser l'organisation tout entière. Des efforts appréciables sont maintenant en cours au Secrétariat de l'ONU, à l'ECOSOC et ses dépendances, aux groupes de travail intergouvernementaux de haut niveau sur le renforcement et la stabilisation financière de l'organisation, à la CNUCED, aux commissions régionales, aux institutions spécialisées et aux programmes opérationnels pour le développement et les secours humanitaires.
34. Le mérite des progrès réalisés jusqu'ici est largement partagé. Nous avons été heureux de nous joindre à tous les autres membres des Nations Unies pour répondre aux besoins largement reconnus de renforcement et d'amélioration de l'organisation et de ses institutions et programmes. Nos efforts concertés ont clairement tracé la voie à suivre pour accroître l'efficacité et la rentabilité des programmes de l'ONU.
35. Nous prévoyons la prompte conclusion des travaux des divers groupes de travail et la mise en oeuvre rapide de mesures de réponse durant le prochain exercice biennal de l'ONU, 1998-1999. Grâce à cette action, les Nations Unies seront en mesure de relever les défis du nouveau siècle comme première organisation internationale responsable de la paix, de la sécurité ainsi que de la promotion du bien-être humain et du développement durable sous tous ses aspects.

Nous invitons tous les États membres à se joindre à nous en redoublant leurs efforts pour atteindre ces résultats cruciaux.

Situations politiques

République démocratique du Congo

36. Les changements considérables survenus en République démocratique du Congo font ressortir l'importance d'une transition démocratique pacifique et de la mise en place d'une administration provisoire à base large. Nous croyons qu'il importe d'aider les nouvelles autorités à réussir la transition vers un gouvernement élu, de promouvoir le respect des droits de la personne, de répondre aux besoins urgents d'ordre humanitaire et de faciliter le renouveau économique. Nous nous réjouissons à l'idée de coopérer étroitement à ces fins avec les autres pays donateurs, les Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), les institutions financières internationales et les leaders régionaux. Nos gouvernements seront prêts à aider à la reconstruction des institutions nationales dans la mesure où les nouvelles autorités se montreront attachées aux réformes démocratiques, ce qui comprend la tenue d'élections, l'adoption de politiques économiques saines, la gestion responsable des affaires publiques et le respect des droits de la personne, y compris la protection des réfugiés.

République du Congo (Brazzaville)

37. Profondément inquiets de la situation au Congo, nous demandons à toutes les parties de mettre un terme aux hostilités et d'unir leurs efforts en vue de la restauration de la paix civile et de la réconciliation nationale. Nous soutenons sans réserve la médiation du Président Bongo du Gabon et du Représentant spécial des Nations Unies et de l'OUA, M. Mohamed Shanoun. Nous nous opposons fermement à toute tentative visant à résoudre les différends politiques par le recours à la force, y compris le renversement par les armes du gouvernement constitutionnel. L'avenir du Congo dépend d'une solution politique permanente qui respecte le processus démocratique et mène à des élections présidentielles dans les meilleurs délais.

Haïti

38. Les progrès accomplis par suite du déploiement de la Mission de soutien des Nations Unies à Haïti (MISNUHA) soulignent la nécessité de continuer d'apporter une aide internationale à ce pays, afin de maintenir la stabilité et de promouvoir la démocratisation et le développement économique. Nous prendrons acte des nouvelles recommandations du Secrétaire général quant à la nature de la présence internationale en Haïti après l'expiration du mandat de la présente mission. Nous demandons à Haïti de poursuivre résolument la mise en oeuvre de son programme de modernisation économique.

Afghanistan

39. Notant les événements récents en Afghanistan, nous demandons à toutes les parties afghanes de cesser les combats et de collaborer en vue de la formation d'un gouvernement central à base large et pleinement représentatif, qui protège les droits de tous les Afghans et honore les engagements internationaux de l'Afghanistan. Compte tenu des risques de

déstabilisation régionale, le meilleur moyen d'instaurer la paix et la stabilité consiste à entreprendre des négociations politiques sous les auspices des Nations Unies ainsi qu'avec le concours actif et coordonné de tous les pays concernés, à condition que cesse toute ingérence de l'extérieur. Toutes les parties afghanes et tous les pays concernés devraient respecter les dispositions des résolutions sur l'Afghanistan adoptées récemment par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies.

Myanmar

40. Préoccupés par les violations à grande échelle des droits de la personne par le régime en place, nous invitons le Comité d'État pour la restructuration de la loi et de l'ordre (SLORC) à engager avec les leaders de l'opposition démocratique et des minorités ethniques un dialogue politique constructif devant mener à la réconciliation nationale et à la restauration de la démocratie. Nous notons la récente décision de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) d'admettre le Myanmar dans ses rangs en juillet, et nous formulons l'espoir que les autres membres de l'Association useront de leur influence pour encourager un retour rapide de la démocratie dans ce pays. Nous demandons instamment à la communauté internationale de tenir le SLORC responsable de la sécurité de Daw Aung San Suu Kyi.

COMMUNIQUÉ

DENVER, LE 22 JUIN 1997

INTRODUCTION

1. Nous, participants au Sommet des Huit de Denver, et dirigeants des principales démocraties industrialisées, avons discuté des mesures nécessaires, sur le plan mondial comme à l'échelon national, pour modérer les forces de l'intégration de manière à assurer la prospérité et la paix à nos citoyens et à l'ensemble de la planète en cette veille du XXI^e siècle. Nous sommes convenus de collaborer étroitement avec tous les partenaires de bonne volonté à la mise en place d'un partenariat mondial propre à instaurer la paix, la sécurité et le développement durable, notamment par le renforcement de la démocratie et des droits de la personne, ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits.
2. Dans la foulée des importantes avancées déjà réalisées, le Sommet des Huit de Denver marque une participation nouvelle et approfondie de la Russie à nos efforts. La Russie a pris des mesures audacieuses pour mener à bien sa transformation historique en pays démocratique à économie de marché. Nous sommes résolus à poursuivre dans la voie d'une participation accrue de la Russie aux travaux de nos fonctionnaires dans les inter-sommets, et nous réitérons notre volonté commune de faciliter encore davantage son intégration au processus des sommets. Coopérer en vue d'intégrer l'économie russe au système économique mondial demeure l'une de nos plus importantes priorités. Nous accueillons favorablement l'entente intervenue entre la Russie et le Président du Club de Paris concernant la participation de ce pays au Club, et nous espérons que les deux parties concluront un accord sous peu. Nous appuyons l'objectif d'une accession rapide de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) selon les modalités généralement applicables aux nouveaux membres. Nous souhaitons également que la Russie poursuive sa progression vers l'adhésion à l'OCDE, grâce au potentiel offert par la création récente du Comité de liaison entre elle et l'OCDE.

QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

3. Le processus de mondialisation, qui a été l'un des principaux moteurs de la prospérité internationale des cinquante dernières années, gagne aujourd'hui en vitesse et en ampleur. Nous assistons à une expansion des flux transfrontières, qu'il s'agisse des idées et de l'information, des biens et des services ou des technologies et des capitaux. L'ouverture et

l'intégration plus poussées de l'économie mondiale portent la promesse d'une prospérité accrue, car elles offrent aux pays la possibilité de se concentrer sur les activités économiques auxquelles ils excellent, tout en favorisant la concurrence et l'efficacité ainsi que la rapide diffusion de l'innovation technologique. Au seuil du XXI^e siècle, notre mission consiste à tirer parti au maximum de ces possibilités.

4. D'autre part, la mondialisation peut susciter de nouveaux défis. L'ouverture et l'interdépendance croissantes de nos économies, marquées par des liens commerciaux étroits et des flux toujours grandissants de capitaux privés, font que les problèmes des uns peuvent aisément se transmettre aux autres. Nous devons unir nos efforts pour promouvoir la croissance et la stabilité mondiales. Nous devons aussi faire en sorte que tous les segments de notre société, et en fait tous les pays de la planète, aient la possibilité de partager la prospérité que nous promettent l'intégration mondiale et l'innovation technologique. Il importe tout particulièrement que les jeunes adultes trouvent leur voie et soient bien préparés pour réussir leur vie.
5. La rapidité du progrès technologique et de l'évolution démographique a d'importantes répercussions sur l'économie mondiale. Nous devons saisir les possibilités qu'offre la croissance pour régler les problèmes du chômage et de l'insécurité économique. Si nous voulons relever les nombreux défis d'ordre national et international auxquels nous sommes tous confrontés, il est essentiel que nous adoptions des politiques économiques saines et que nous procédions aux réformes structurelles qui s'imposent pour permettre aux marchés de fonctionner convenablement. Des mesures qui élargissent l'accès à un enseignement et à une formation de haute qualité et qui assurent une plus rapide réaction des marchés de l'emploi aux conditions économiques permettront à nos populations de mieux s'adapter à tous les types de changements structurels. Nous attendons avec intérêt la tenue au Japon, cet automne, de la conférence à haut niveau sur l'emploi qui devrait contribuer au débat sur l'adaptation aux changements structurels. Nous saluons aussi la proposition du Royaume-Uni d'accueillir une conférence des ministres chargés des finances et des affaires sociales sur la croissance, l'employabilité et l'inclusion, conférence qui se tiendrait au début de l'an prochain et nous permettrait de nous préparer en vue d'une discussion plus poussée de ces questions essentielles lors de notre prochain Sommet.

LES ENJEUX DU VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

6. Au cours de ce siècle, nous avons remporté deux grandes victoires : nous avons réussi à prolonger l'espérance de vie et à améliorer l'état de santé de nos citoyens plus âgés. Au siècle prochain, toutefois, ces succès présenteront à la fois des avantages et des inconvénients, car l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse du taux de natalité se conjugueront pour entraîner un fort accroissement de la population de personnes âgées dans nos pays. L'«

Initiative pour un monde solidaire », du premier ministre Hashimoto, nous a fourni l'occasion de nous pencher sur les conséquences de cette situation.

7. Nous avons discuté du concept de « vieillissement actif » -- autrement dit du fait que bon nombre de personnes âgées ont à la fois le désir et la capacité de continuer à travailler ou de poursuivre d'autres activités socialement productives jusqu'à un âge avancé --, et nous avons convenu que les vieux stéréotypes de dépendance des personnes âgées devraient être abandonnés. Nous avons examiné de nouvelles données indiquant que le taux d'incapacité chez les personnes âgées avait baissé dans certains pays, tout en reconnaissant que l'état de santé des personnes âgées présente de larges variations. Nous avons discuté des moyens que nous pourrions mettre en oeuvre pour promouvoir le vieillissement actif de nos citoyens plus âgés eu égard aux choix et à la situation de chacun, y compris la suppression des mesures qui découragent la participation à la population active et la levée des obstacles qui existent dans certains pays à l'emploi flexible et à temps partiel. Nous avons aussi discuté de la transition de la vie active à la retraite, de l'acquisition continue du savoir, et des moyens d'encourager le bénévolat et d'appuyer la prestation de soins familiaux.
8. Nous avons examiné les divers enjeux du vieillissement démographique pour nos régimes de retraite et nos systèmes de santé et de soins de longue durée au siècle prochain. L'application de stratégies de vieillissement actif offre un bon moyen de faire avancer les réformes structurelles dans les domaines de la santé et de l'aide sociale. Certains de nos pays auront beaucoup de difficulté à maintenir leur régime général de retraite et il serait de leur intérêt d'agir rapidement pour rétablir l'équilibre. Différents moyens ont été proposés pour régler cette question, dont une participation accrue des personnes âgées à la population active et une augmentation de l'épargne nationale. L'investissement en capital humain et, notamment, la maximisation des possibilités de formation permanente, ont été avancés comme moyens de faciliter la préparation continue au travail des adultes d'âge mûr. Certains pays subiront plus que d'autres les pressions relatives au financement des soins de santé pour les personnes âgées. Nous en sommes venus à la conclusion qu'une gestion efficace et efficiente du problème devrait nous permettre de répondre aux besoins d'une société vieillissante sans pour autant imposer une charge excessive aux jeunes générations.
9. Nous sommes convenus de l'importance de partager nos données d'expérience sur la façon dont nos politiques et programmes peuvent promouvoir le vieillissement actif et faire avancer les réformes structurelles destinées à préserver et à renforcer nos régimes de retraite et nos systèmes de santé et de soins de longue durée. Nos gouvernements collaboreront, dans le cadre de l'OCDE et avec d'autres organisations internationales, à la promotion du vieillissement actif au moyen d'échanges d'informations et de recherches transnationales. Nous encourageons la coopération au niveau de la recherche biomédicale et comportementale en vue d'améliorer l'espérance de vie active et de réduire l'incapacité, et nous avons demandé à nos collaborateurs d'identifier les lacunes dans nos connaissances à cet égard et d'explorer la

possibilité de développer des données comparables dans nos pays afin que nous soyons plus à même de relever les défis du vieillissement démographique au XXI^e siècle.

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

10. La contribution des petites et moyennes entreprises à l'emploi et au dynamisme économique de nos sociétés est largement reconnue. Favoriser la mise en place d'un environnement commercial qui soit propice à la croissance de jeunes entreprises dynamiques est essentiel à la création d'emplois. Au cours de nos discussions, nous avons examiné les obstacles qui s'opposent à une telle croissance, notamment l'indisponibilité de capitaux d'emprunt ou de capitaux propres à des stades critiques de la croissance d'une entreprise, des réglementations superflues, des difficultés à adopter des technologies innovatrices existantes et les problèmes qu'éprouvent les entreprises plus petites à percer sur les marchés mondiaux. Nous insistons sur la nécessité de lever ces obstacles. Nous avons examiné certaines pratiques exemplaires mises en oeuvre dans nos pays pour promouvoir la croissance des petites et moyennes entreprises et pour encourager la formation et l'enseignement professionnels au sein de ces entreprises, et étudié des moyens qui nous permettent de tirer profit de ces succès. Les « meilleures pratiques » appliquées dans nos pays pourraient aussi servir d'exemple aux économies en développement et en transition, car l'essor des petites et moyennes entreprises favorise la création d'emplois et la stabilité sociale, permet la diffusion des capacités d'entreprise et contribue à la promotion et à la diversification des exportations. Nous allons par ailleurs poursuivre nos travaux dans d'autres domaines.

QUESTIONS GLOBALES

11. L'intégration mondiale et le progrès rapide des communications et des transports ont certes stimulé la croissance économique, mais ils nous ont aussi placés devant des problèmes complexes qui défient les solutions unilatérales. Au cours de nos Sommets des dernières années, nous avons consacré une attention accrue à nos efforts de coopération pour affronter ces problèmes.

ENVIRONNEMENT

12. La présente année sera essentielle pour la promotion du développement durable et la protection de l'environnement. Nous sommes résolus à nous attaquer aux problèmes d'environnement qui risquent de compromettre la qualité de vie des générations futures et à faire mieux comprendre au public, notamment aux jeunes, l'importance de faire avancer les objectifs du développement durable.

Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

13. Nous avons discuté des progrès réalisés depuis le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, pour ce qui concerne la définition et la promotion du développement durable, et nous nous engageons à agir dans des domaines essentiels à l'avancement de ce programme. Le développement durable exige la pleine intégration des politiques environnementales, économiques et sociales; il devrait reposer sur le gouvernement démocratique et le respect des droits de la personne; et il devrait notamment viser à terme l'éradication de la pauvreté. À cet égard, nous réaffirmons la contribution essentielle qu'apporte la société civile. Nous demandons instamment à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui se réunira en Session extraordinaire la semaine prochaine, de réaffirmer et de relancer les engagements de Rio, de faire le point sur les activités de mise en oeuvre depuis Rio et, surtout, de dresser une liste gérable de questions devant être traitées en priorité lors des futurs travaux sur le développement durable.

Changements climatiques

14. Des preuves scientifiques accablantes montrent qu'il existe un lien entre l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les changements qui s'opèrent dans le régime climatique mondial. Si les tendances actuelles se poursuivent au prochain siècle, il est vraisemblable qu'elles auront des effets inacceptables sur la santé humaine et l'environnement mondial. Renverser ces tendances exigera un effort global soutenu sur plusieurs décennies ainsi que la participation de tous nos citoyens et la modification de nos habitudes de consommation et de production.
15. Nous sommes résolus à prendre l'initiative et à montrer le sérieux de nos intentions quant à l'intensification des efforts internationaux pour faire face aux changements climatiques. Notre objectif ultime doit être de stabiliser à un niveau acceptable les concentrations de gaz à effet de serre. Cela exigera des politiques et des mesures efficaces et rationnelles propres à entraîner une réduction sensible des émissions.
16. La coopération internationale sera essentielle à cet égard. Lors de la troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, à Kyoto, il nous faudra élaborer un accord solide, qui réponde entièrement au mandat de Berlin et qui contienne des objectifs de réduction des émissions quantifiés et juridiquement contraignants. Nous entendons établir des objectifs valables, réalistes et équitables qui permettront une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2010. L'accord envisagé doit garantir la transparence et la responsabilité, et donner aux participants la souplesse voulue dans la façon dont ils atteindront leurs objectifs.
17. Les pays développés ne pourront à eux seuls atteindre cet objectif. Les pays en développement doivent aussi prendre des mesures quantifiables, et reconnaître que leurs obligations augmenteront au fur et à mesure que croîtront leurs économies. Nous acceptons

de travailler en partenariat avec eux à cette fin, par le développement et la diffusion de technologies, ainsi que par l'appui à l'éducation et le renforcement des capacités en matière d'environnement.

18. Nous soulignons l'importance de la mise en place d'un mécanisme approprié pour surveiller et assurer le respect de l'accord par les Parties. Nous sommes également convenus de travailler ensemble à intensifier les efforts internationaux visant le développement des systèmes mondiaux pour la surveillance des changements climatiques et d'autres tendances environnementales.

Forêts

19. La destruction et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant dans de nombreuses régions du monde. Pour inverser cette tendance, nous demandons à tous les pays de prendre un engagement politique à long terme en vue d'instaurer des pratiques pour la gestion durable des forêts, et de se joindre à nous afin de commencer à mettre en oeuvre immédiatement les mesures proposées par le Groupe intergouvernemental d'experts sur les forêts de la Commission du développement durable de l'ONU. À Denver, nous avons discuté de ces questions et sommes convenus de soutenir un Programme d'action pratique comportant l'application de programmes nationaux et le renforcement des capacités en vue de la gestion durable des forêts; de créer des réseaux de zones protégées; d'évaluer l'état des forêts de chaque nation sur la base de critères et d'indicateurs convenus; de promouvoir la gestion des forêts par le secteur privé; et d'éliminer l'exploitation forestière illégale. Nous demandons à nos fonctionnaires de se réunir au début de l'an prochain pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action, et demandons qu'un rapport nous soit présenté lors de notre prochaine rencontre.
20. À la Session extraordinaire des Nations Unies, nous chercherons, avec le concours actif des groupes environnementalistes, à dégager un consensus en vue d'un accord international comportant des normes universelles élevées pour atteindre ces objectifs. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme pilote brésilien qui avait été lancé à Houston, dans lequel nous voyons un exemple de coopération internationale pratique.

Ressources en eau

21. De nombreuses personnes dans le monde n'ont pas accès à une eau saine. L'accroissement des déchets humains, industriels et agricoles peut affecter la qualité de l'eau, avec des conséquences néfastes pour les écosystèmes ainsi que pour la santé et la sécurité des êtres humains, en particulier les enfants. La Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies devrait encourager la Commission du développement durable (CDD) à se doter d'un plan d'action concret pour s'attaquer aux questions liées aux ressources en eau, notamment par la promotion d'une utilisation rationnelle de ces ressources, l'amélioration de

la qualité et de la salubrité de l'eau, le développement technologique et la création de capacités, la sensibilisation du public et le renforcement des institutions. Pour réaliser ces objectifs, nous sommes convenus de favoriser la coopération bilatérale et régionale pour régler les problèmes relatifs aux ressources en eau, ainsi que de mieux coordonner nos efforts dans ce domaine.

Océans

22. Nous devons intensifier nos efforts pour protéger les océans de la planète. Nous travaillerons à susciter un effort efficace et intégré en vue de répondre aux préoccupations clés, notamment en ce qui concerne la pêche durable, la navigation, la pollution marine provenant de sources terrestres ou d'activités en mer, la prévention des déversements de pétrole et l'intervention d'urgence. À cet égard, nous comptons aussi renforcer la coopération pour ce qui concerne la surveillance des écosystèmes du Pacifique Nord ainsi que la prévision des tremblements de terre et des tsunamis dans la région.

Désertification

23. Nous accueillons avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention sur la désertification, et nous exhortons les Parties à prendre des mesures concrètes pour sa mise en oeuvre à la Première Conférence des Parties cet automne à Rome.

Normes environnementales à l'usage des organismes de crédit à l'exportation

24. Les flux financiers privés en provenance des nations industrialisées influent de façon sensible sur le développement durable dans le monde. Les gouvernements devraient aider à promouvoir l'adoption de pratiques viables en tenant compte des facteurs environnementaux lorsqu'ils accordent un soutien financier au titre des infrastructures et des équipements. Nous attachons de l'importance aux travaux de l'OCDE dans ce domaine, et nous passerons en revue les progrès accomplis lors de notre prochaine rencontre.

L'environnement et la santé des enfants

25. Protéger la santé de nos enfants est une valeur fondamentale qui nous est commune. Partout dans le monde, les enfants sont exposés à une foule de dangers environnementaux qui menacent leur santé, et nous reconnaissons leur vulnérabilité particulière à cet égard. Nos gouvernements tiendront expressément compte des enfants dans leurs activités touchant l'évaluation des risques environnementaux et l'établissement de normes à cet égard, et ils s'emploieront à renforcer les échanges de renseignements, à assurer une eau potable microbiologiquement saine, et à faire en sorte que les enfants soient moins exposés à la pollution par le plomb, à la fumée de tabac ambiante et à d'autres polluants atmosphériques.

Institutions

26. Nous avons besoin d'institutions internationales solides pour coordonner les efforts mondiaux visant à protéger l'environnement et à réaliser le développement durable.

27. La Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies devrait confirmer la Commission du développement durable (CDD) dans son rôle de forum stratégique pour l'intégration des aspects sociaux, environnementaux et économiques du développement durable. La CDD devrait élaborer des plans d'action comportant des objectifs et des calendriers concrets propres à guider les travaux dans les quatre domaines de priorité convenus, à savoir : les ressources en eau; les océans; les ressources en sols, y compris les forêts; et l'utilisation viable de l'énergie.
28. Pour qu'il soit répondu efficacement à l'urgence des problèmes mondiaux d'environnement, nous avons soutenu la réorientation du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), telle que confirmée par le Conseil d'administration du PNUE à Nairobi cette année. Principale autorité internationale pour l'environnement, le PNUE devrait promouvoir la cohésion des activités du système des Nations Unies pour la protection de l'environnement et se faire le porte-parole écouté de l'environnement mondial. Le nouveau Comité de haut niveau des ministres et des responsables de l'environnement devrait examiner le programme international en matière d'environnement et développer et faire avancer les réformes qui s'imposent pour assurer l'efficacité du PNUE, en accentuant tout particulièrement l'obligation de rendre des comptes pour ce qui est des politiques, des programmes et de l'utilisation des fonds. Nous attendons avec intérêt un PNUE revitalisé et à même d'attirer les ressources voulues pour s'acquitter de ses fonctions.
29. De nouveaux efforts seront nécessaires pour assurer la cohérence et l'efficacité à long terme des activités des Nations Unies concernant l'environnement. Nous engageons le Secrétaire général à examiner la façon dont sont traitées les questions environnementales au sein du système des Nations Unies et à explorer des moyens et des structures possibles pour renforcer l'efficacité des institutions concernées et assurer une meilleure coordination entre elles.
30. Nous réaffirmons l'importance du Fonds pour l'environnement mondial, en tant que principal mécanisme multilatéral pour le financement des activités à ce titre. Nous travaillerons à renforcer ses ressources financières et à accroître son efficacité. À cet égard, nous ferons chacun notre part pour contribuer à une reconstitution fructueuse du Fonds.

MALADIES INFECTIEUSES

31. Les maladies infectieuses, telles que la tuberculose pharmacorésistante, le paludisme et le SIDA, sont responsables d'un tiers des décès dans le monde. Elles imposent une lourde charge aux ressources de la communauté mondiale dans les domaines de la santé, de la sécurité et des finances. Dans de nombreuses régions, les maladies infectieuses et les décès qu'elles entraînent ont connu une forte croissance ces dix dernières années et ce, pour diverses raisons, dont l'apparition de microbes pharmacorésistants et la circulation accrue des personnes et des produits.

32. Dans l'année qui vient, nos gouvernements entendent promouvoir une meilleure coordination de la réaction internationale aux urgences épidémiologiques, encourager la constitution d'un réseau mondial de surveillance à partir des dispositifs existant déjà à l'échelle nationale ou régionale, et contribuer au renforcement des capacités en matière de santé publique pour assurer la prévention, le dépistage et le traitement des maladies infectieuses dans le monde, notamment par le déploiement d'efforts concernant l'utilisation des fonds régionaux de vaccins essentiels ainsi que les moyens thérapeutiques, diagnostiques et autres. Pour cela, il sera indispensable de renforcer et de relier entre elles les activités en cours dans chacun de nos pays, en incluant les pays en développement, et dans d'autres instances, tout particulièrement l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Nous soutenons les efforts déployés par l'OMS ainsi que les récentes résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé portant sur la qualité des produits biologiques et pharmaceutiques.
33. Prévenir la transmission de l'infection par le VIH et le développement du SIDA, c'est là un urgent impératif de santé publique dans le monde. Certes, nous devons continuer de rechercher d'autres méthodes de prévention et de traitement, mais, à long terme, c'est la mise au point d'un vaccin sûr et efficace contre le SIDA qui offre les meilleures chances d'enrayer la progression de cette maladie et d'éliminer finalement la menace qu'elle représente. Nous travaillerons à fournir les ressources nécessaires à l'accélération des recherches pour trouver un vaccin anti-SIDA et, ensemble, nous renforcerons les activités internationales de coopération scientifique. Il est essentiel que s'établisse une coopération entre scientifiques et gouvernements des pays développés et en développement, ainsi qu'avec les organismes internationaux. Nous appelons les autres États à joindre leurs efforts aux nôtres dans cette entreprise.
34. Le Programme conjoint des Nations Unies sur le SIDA (ONUSIDA) doit contribuer à accroître la portée et la qualité de la réaction au SIDA. Ensemble et en collaboration avec d'autres, nous ferons en sorte qu'il dispose des ressources voulues pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

SÛRETÉ NUCLÉAIRE

35. Nous réaffirmons l'engagement pris au Sommet de Moscou de 1996 sur la sûreté et la sécurité nucléaires d'accorder la priorité absolue à la sûreté dans notre utilisation de l'énergie nucléaire. Nous notons que d'autres progrès substantiels demeurent nécessaires dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans les nouveaux États indépendants, notamment en ce qui concerne le renforcement des autorités réglementaires, l'accroissement de la sûreté des réacteurs et l'amélioration du comportement en matière de sûreté. Nous estimons que de nouveaux efforts conjoints à cette fin constituent une priorité majeure. À cet égard, nous attachons la plus grande importance à la mise en oeuvre intégrale des accords concernant le Compte de la sécurité nucléaire.

36. Nous accueillons avec satisfaction l'entrée en vigueur de la Convention sur la sûreté nucléaire ainsi que les préparatifs en cours pour la tenue de la première réunion d'examen en avril 1999. Nous nous félicitons des rapides progrès accomplis quant à l'élaboration de la Convention conjointe sur la gestion sûre du combustible irradié et des déchets radioactifs, et encourageons la mise au point de son texte définitif. Nous nous réjouissons de l'adoption prochaine du Protocole modifiant la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires et d'une nouvelle Convention de financement supplémentaire. Ces conventions faciliteront la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire et permettront de mieux indemniser les victimes en cas d'accident.

QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES MONDIALES

37. Nous avons décidé de tenir à Moscou l'an prochain une conférence ministérielle sur les questions énergétiques, et avons demandé à nos fonctionnaires de mettre en branle les préparatifs nécessaires. Nous discuterons des résultats de cette conférence lors de notre prochain Sommet.

CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

38. La lutte contre la criminalité transnationale organisée sera une de nos priorités dans l'avenir prévisible. Les groupes transnationaux criminalisés peuvent souvent s'adapter aux changements mondiaux plus rapidement et plus efficacement que nos gouvernements. La criminalité internationale non seulement menace nos citoyens, mais elle ébranle aussi les jeunes démocraties et les nations en transition.
39. L'an dernier à Lyon, nous avons adopté 40 recommandations pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Nous avons en grande partie donné suite à ces recommandations, à l'intérieur de nos frontières ainsi que les uns avec les autres. Ensemble, nous avons renforcé la coopération bilatérale et multilatérale, ainsi qu'avec d'autres pays et groupes pour traduire en justice les criminels grâce à l'entraide juridique et à l'extradition, pour promouvoir la coopération entre nos organismes de répression, pour renforcer la sécurité des documents et améliorer les stratégies de lutte à la contrebande d'étrangers, et pour prévenir le trafic illicite d'armes à feu.
40. Nous devons intensifier nos efforts pour mettre en oeuvre les recommandations de Lyon. Au cours de l'année qui vient, nous concentrerons notre attention sur deux domaines d'importance critique : d'abord les enquêtes sur les personnes se livrant à la criminalité technologique, la poursuite de ces personnes devant les tribunaux et leur condamnation; ensuite, la mise en place d'un système pour donner à tous les gouvernements les capacités techniques et juridiques nécessaires à la lutte contre la criminalité technologique, peu importe où se trouvent les criminels.

41. Nous allons également élaborer d'autres méthodes pour protéger nos frontières. La sécurité des frontières est un élément crucial de tous les efforts de lutte contre la criminalité transnationale, le trafic de drogues et le terrorisme. À cette fin, nous allons lutter contre le trafic illicite d'armes à feu, en envisageant un nouvel instrument international. Nous allons chercher à adopter un système de normes pour l'identification des armes à feu et un régime international plus fort concernant les permis d'importation et d'exportation des armes à feu. Nous poursuivrons nos travaux en vue de renforcer la sécurité des documents et d'améliorer les stratégies de lutte contre la contrebande d'étrangers, en faisant porter notre attention sur le problème à sa source et sur le transit vers les pays de destination. Nos gouvernements intensifieront également leurs efforts pour renforcer les régimes juridiques internationaux en matière d'extradition et d'entraide juridique, afin qu'aucun criminel ne puisse trouver refuge où ce soit dans le monde.

DROGUES ILLICITES

42. Nous sommes déterminés à intensifier nos efforts pour lutter contre la production, le trafic et l'utilisation de drogues illicites, qui constituent une menace mondiale pour la sécurité de nos citoyens et le bien-être de nos sociétés et de nos institutions. Réaffirmant la responsabilité commune de tous les États concernés, nous reconnaissons que, pour porter fruit, toute stratégie de lutte contre les drogues illicites doit s'attaquer effectivement aussi bien à l'offre qu'à la demande de telles drogues. Nous insistons sur l'importance de réduire la demande. Conjugués à une application rigoureuse des lois en matière de drogues, des programmes visant le traitement et la réhabilitation, ainsi que l'éducation et la prévention, revêtent une grande importance dans notre lutte contre la drogue.
43. Nous avons demandé à nos organismes publics compétents de tirer profit de leurs modes de coopération établis pour s'attaquer à cette menace commune. En particulier, nous étudierons des mécanismes qui permettent de mettre en place des économies saines et non tributaires de la drogue dans tous les États; nous soutiendrons de nouveaux efforts visant le partage de données pertinentes sur le blanchiment d'argent, les précurseurs chimiques, les nouvelles drogues synthétiques, les structures et méthodes de trafic et autres renseignements; et nous oeuvrerons ensemble au renforcement des capacités des institutions de répression pour la lutte antidrogue. Nos gouvernements travailleront ensemble à l'élaboration de l'ordre du jour de la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la drogue, qui se tiendra en juin 1998.

TERRORISME

44. Nous réaffirmons notre détermination à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes, et quel qu'en soit le motif. Nous nous opposons à toute concession face aux demandes des terroristes et nous sommes résolus à priver les preneurs d'otages de tout bénéfice découlant

de leurs actes. Nous prenons note avec satisfaction du consensus grandissant quant à l'adoption de moyens efficaces et légitimes pour contrer le terrorisme.

45. L'an dernier, nos ministres ont adopté vingt-cinq recommandations sur la lutte contre le terrorisme. Nous avons reçu à cet égard un accueil positif dans le monde, et en particulier à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ensemble, nous avons progressé substantiellement sur bon nombre de ces recommandations, et notamment : nous avons rédigé et négocié une convention des Nations Unies sur les attaques terroristes à la bombe; nous avons suscité une amélioration des normes internationales pour la sécurité des aéroports, la détection des explosifs et l'identification des véhicules; nous avons encouragé le renforcement des lois et des contrôles à l'exportation concernant la fabrication, le commerce et le transport des explosifs; enfin, nous avons commencé à établir un répertoire des compétences antiterroristes, invitant tous les États à adopter une politique de cryptographie de manière à permettre, conformément aux lignes directrices de l'OCDE, un accès licite des gouvernements pour combattre le terrorisme.
46. Nous avons demandé à nos ministres d'intensifier les efforts diplomatiques pour faire en sorte que tous les États adhèrent avant l'an 2000 aux conventions internationales contre le terrorisme mentionnées dans la résolution de l'ONU de 1996 sur les mesures antiterroristes. Nous avons aussi donné instruction à nos fonctionnaires de renforcer les capacités des experts chargés des négociations avec les preneurs d'otages ainsi que des unités d'intervention antiterroristes; d'échanger des renseignements sur les technologies permettant de détecter et de décourager l'emploi d'instruments de destruction massive dans les attaques terroristes; de trouver des moyens de décourager les attaques terroristes contre les infrastructures électroniques et ordnatiques; de renforcer la sécurité maritime; d'échanger des renseignements sur les pratiques de sécurité pour les événements spéciaux internationaux; et d'accroître ainsi que d'élargir la coopération et la concertation internationales à cet égard.

CLONAGE HUMAIN

47. Nous convenons de la nécessité de mesures nationales appropriées et d'une étroite coopération internationale pour interdire le transfert du noyau de cellules somatiques pour créer des enfants.

STATION SPATIALE

48. Nous attendons avec intérêt la signature de l'accord visant l'établissement d'une station spatiale internationale. C'est là un excellent exemple de coopération internationale pour l'exécution de projets importants et prometteurs dans le domaine de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

RÉFORME DES NATIONS UNIES

49. Nous réaffirmons le rôle capital que jouent les Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour la promotion du partenariat mondial et du développement durable. Nous appuyons une réforme en profondeur dans le but de renforcer les Nations Unies. Nous saluons les progrès accomplis dans les domaines économique et social depuis nos réunions à Halifax et à Lyon. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction les réformes proposées récemment par le Secrétaire général Kofi Annan et sommes en faveur de leur rapide mise en oeuvre; nous attendons aussi avec intérêt les propositions plus étendues que celui-ci doit faire le mois prochain. Nous demeurons résolus à collaborer avec tous les membres des Nations Unies pour concrétiser ces réformes.
50. Pour que les Nations Unies soient à même de relever les défis du XXI^e siècle, il faut que l'assainissement des pratiques financières aille de pair avec les réformes qui s'imposent dans d'autres domaines. Le système des Nations Unies doit reposer sur une ferme assise financière, ce qui exige le paiement intégral et en temps opportun des obligations et l'établissement d'un barème de contributions à la fois plus logique et plus équitable. Dans l'ensemble du système, les budgets devraient faire l'objet d'un examen minutieux visant surtout à établir des priorités et à maximiser l'efficacité opérationnelle. Nous attendons avec intérêt les propositions précises du Secrétaire général visant le réinvestissement des épargnes résultant de la rentabilité accrue dans des programmes de développement hautement prioritaires. De solides mécanismes de surveillance et de saines politiques du personnel sont essentiels au succès de l'opération.
51. Devant l'urgence des problèmes que pose le développement économique et social, l'ONU doit mieux coordonner les politiques et les activités de ses divers organismes, et notamment des institutions spécialisées. À cette fin, le Conseil économique et social (ECOSOC) devrait, avec l'appui du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, renforcer son rôle d'établissement des politiques et de coordination, notamment en rationalisant les opérations de ses organes subsidiaires et en améliorant ses relations de travail avec les institutions financières internationales et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Nous accueillons favorablement les réformes apportées récemment à la gestion des fonds et des programmes au sein de divers organismes des Nations Unies, en particulier à la CNUCED et dans les commissions régionales; ces efforts devraient être soutenus et élargis.
52. Nous appelons de nos vœux un examen approfondi et urgent des fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'un examen à l'échelle du système des rôles et mandats des institutions spécialisées et des commissions. Nous accueillons favorablement les recommandations du Secrétaire général visant à assurer une intégration renforcée au niveau des pays et une meilleure coordination au Siège. Dans cette perspective, nous recommandons que l'ONU s'attache à évaluer les résultats de la coordination de ses activités de développement dans un ensemble de pays représentatifs. Nous escomptons que les pays les moins avancés seront les

principaux bénéficiaires de l'efficacité accrue des activités des Nations Unies en matière de développement.

53. Nous réaffirmons que les Nations Unies doivent encore améliorer leur capacité à réagir rapidement et efficacement pour répondre aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Nous continuerons de contribuer au développement des capacités de l'ONU concernant la prévention et le règlement des conflits. Nous sommes en faveur des mesures prises récemment par les Nations Unies pour accroître leur rapidité d'intervention, depuis l'alerte avancée jusqu'au déploiement rapide de nouvelles opérations approuvées de maintien de la paix, et appelons instamment à de constantes améliorations dans ces domaines.

AFRIQUE : PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT

54. À Lyon, nous avons lancé un nouveau partenariat mondial pour le développement, notant à cet égard que les pays en développement ont la responsabilité première de promouvoir leur propre développement et que les pays développés doivent soutenir leurs efforts en ce sens. Nous avons porté une attention particulière aux pays d'Afrique subsaharienne, qui restent nombreux à être confrontés à des problèmes particulièrement graves. Cette année, nous souhaitons traduire les principes de ce partenariat en nouvelles mesures concrètes, afin de soutenir les efforts que déploient les pays d'Afrique pour participer pleinement à l'expansion de la prospérité mondiale et pour en faire profiter l'ensemble de leurs sociétés. Notre objectif est non seulement de faciliter l'intégration progressive des pays d'Afrique à l'économie mondiale, mais aussi de faciliter l'insertion des plus démunis dans la vie économique, sociale et politique de leur pays.
55. Nous sommes encouragés par les évolutions positives enregistrées, dont l'adoption de réformes démocratiques et économiques par de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Depuis 1990, plus de vingt pays d'Afrique ont tenu des élections libres et équitables. En Afrique comme ailleurs, les principes de la démocratie et l'État de droit jettent les bases du respect des droits de la personne, y compris les droits des femmes, et du développement durable. Nous félicitons les pays d'Afrique qui ont donné l'exemple en amorçant des réformes démocratiques, en renforçant l'État de droit et l'administration de la justice, en évitant les dépenses improductives (y compris les dépenses militaires excessives), et en consolidant les institutions publiques et la société civile. Nous soutiendrons les efforts de l'Afrique en vue de promouvoir la démocratie et la bonne administration des affaires publiques, de rendre plus intègres les institutions publiques, d'accroître la transparence des dépenses du gouvernement, en particulier pour ce qui est des marchés publics, et d'élaborer une réglementation nationale anticorruption.

56. Pour accroître la prospérité, il faut instaurer à terme un environnement propre à favoriser la formation de capital intérieur, une croissance entraînée par le secteur privé et une intégration réussie aux marchés mondiaux. Nous sommes encouragés par le nombre croissant de pays d'Afrique subsaharienne qui ont progressé dans la voie de la viabilité financière, grâce à des pratiques budgétaires et financières saines, et qui ont adopté des politiques économiques axées sur la croissance et les marchés, notamment par la libéralisation des échanges et l'assainissement du climat d'investissement. Ces initiatives ont conduit à une accélération bienvenue de la croissance depuis 1994. Nous comptons que les institutions financières internationales (IFI) apporteront un soutien important aux réformes dans les pays d'Afrique subsaharienne. Ce soutien devrait permettre de promouvoir de fructueux investissements étrangers directs ainsi que la formation de capital intérieur. Nous attendons avec intérêt le rapport que les IFI feront de leurs efforts à cet égard lors des réunions à Hong Kong de la Banque mondiale et du FMI.
57. L'accès à nos marchés est capital pour favoriser la croissance économique en Afrique subsaharienne. Tous et chacun, nous continuerons d'accroître par divers moyens l'ouverture de nos marchés aux exportations africaines. Nous soutenons l'intégration plus poussée des pays les moins avancés au système commercial mondial. À cet égard, les pays d'Afrique seront les principaux bénéficiaires des efforts déployés à l'OMC visant un plan d'action qui permettra de renforcer les capacités et d'assurer aux pays les moins avancés des conditions prévisibles et favorables d'accès aux marchés. Nous sommes résolus à assurer la mise en oeuvre effective de ce plan et nous entendons participer activement à la réunion à haut niveau OMC/CNUCED/Centre de commerce international, qui se tiendra plus tard cette année. De plus, la libéralisation du commerce par les pays africains favorisera une utilisation plus efficace des ressources. Nous accueillons en outre avec satisfaction les initiatives africaines de libéralisation du commerce et de coopération économique au niveau régional.
58. Nous envisagerons des moyens d'offrir une aide accrue et de meilleures possibilités aux pays d'Afrique subsaharienne qui en ont le plus besoin et qui entreprennent des programmes de réforme efficaces. Nous réexaminerons nos programmes d'aide bilatérale et de promotion du commerce pour faire en sorte qu'ils favorisent la création d'un climat propice à la croissance économique et à l'investissement privé, notamment grâce à un renforcement des capacités.
59. Des flux substantiels d'aide publique au développement continueront d'être essentiels pour renforcer la capacité des pays d'Afrique subsaharienne à réaliser leurs objectifs de développement. Nous sommes résolus à appliquer une politique de développement qui soit axée sur les résultats, avec l'objectif particulier de combattre l'extrême pauvreté. Mais l'aide au développement ne saurait à elle seule venir à bout de politiques inadaptées. Nous collaborerons avec les pays d'Afrique pour veiller à ce qu'une aide suffisante et bien ciblée soit fournie aux pays qui en ont le plus besoin et qui mettent en oeuvre les vastes réformes qui s'imposent. Cette aide visera notamment à soutenir le gouvernement démocratique, le respect

des droits de la personne, la bonne administration publique, la mise en place d'un système juridique et judiciaire efficace, l'établissement d'infrastructures, le développement des régions rurales, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et le développement des ressources humaines, y compris la santé et l'éducation pour tous. À cet égard, nous oeuvrerons au renforcement de la coopération entre les organismes concernés de manière à faciliter et à coordonner les efforts visant la création de capacités.

60. Pour que nos efforts aient le maximum d'efficacité, nous approfondirons le dialogue avec nos partenaires africains, travaillerons à une plus grande prise en charge locale des stratégies de développement et encouragerons la participation d'acteurs non gouvernementaux. Nous renforcerons aussi la coordination entre les donateurs, y compris les nouveaux donateurs. Nous accueillons favorablement et soutenons sans réserve la nouvelle tendance à la coopération intra- et interrégionale en faveur du développement en Afrique.
61. Les Nations Unies jouent un rôle majeur dans le développement en Afrique, et les pays africains seront les premiers bénéficiaires de la réforme des activités de développement économique et social de l'ONU. Nous encourageons les fonds et les programmes de développement ainsi que les institutions spécialisées des Nations Unies à accentuer leur travail sur le terrain en Afrique et à pleinement coordonner leurs efforts, aussi bien au Siège qu'au niveau des pays. Nous sommes encouragés par les efforts de la Commission économique pour l'Afrique en vue de dynamiser et de focaliser ses activités. La décision du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'attribuer une partie de ses ressources en fonction de la qualité des programmes proposés constitue un bon moyen d'assurer l'efficacité, et nous demandons instamment que cette approche soit appliquée plus largement aux travaux de l'ONU.
62. Un certain nombre de pays d'Afrique déploient des efforts impressionnants pour mettre la révolution de l'information au service de la démocratie et du développement durable. Nous accueillons favorablement l'Initiative de la société de l'information en Afrique. Nous soutiendrons les efforts visant l'établissement de réseaux d'information pour relier les pays d'Afrique entre eux et avec le reste du monde. À cet égard, nous saluons la Conférence de Toronto sur le Savoir mondial 97.
63. Nous félicitons les leaders africains de vouloir créer des capacités locales efficaces pour la prévention des conflits, le maintien de la paix, la réconciliation et le redressement après les conflits. Nous soutiendrons les initiatives africaines visant à consolider la paix aux niveaux régional, sous-régional et national, en particulier les activités de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), eu égard aux récentes lignes directrices de l'OCDE sur les conflits, la paix et la coopération au développement, et nous contribuerons à la formation de partenariats actifs avec les Nations Unies et d'autres donateurs. Nous encourageons le Secrétaire général des Nations Unies à rechercher, dans le cadre de ses efforts de réforme, des moyens qui

permettent à la communauté internationale de renforcer encore les initiatives de l'Afrique. Nous demandons qu'il soit fait une utilisation accrue du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le maintien de la paix et la prévention des conflits en Afrique ainsi que d'autres fonds pertinents de l'ONU, et nous appelons les donateurs à s'engager plus largement et de façon substantielle à l'égard de l'OUA et des organismes sous-régionaux dotés de mécanismes spécialisés pour la médiation des conflits, ainsi qu'envers l'envoyé spécial de l'ONU et de l'OUA dans la région des Grands Lacs africains.

64. Nous apportons notre soutien aux efforts à long terme visant la création d'une capacité africaine de maintien de la paix à déploiement rapide. Nous nous félicitons de la coordination plus étroite établie entre les pays d'Afrique fournisseurs de troupes, les organisations régionales et sous-régionales, les donateurs et les Nations Unies pour l'élaboration d'activités de formation, d'exercices conjoints, d'une doctrine commune du maintien de la paix et d'autres efforts visant à assurer l'interopérabilité des contingents. Nous nous réjouissons en outre des récents progrès accomplis en vue de l'établissement à l'ONU d'un groupe de soutien africain pour le maintien de la paix et nous invitons tous les pays intéressés à explorer activement des mécanismes pour la coordination d'activités concrètes.
65. Nous exprimons notre grave préoccupation devant les attaques dont ont récemment fait l'objet des réfugiés ainsi que le personnel de certains organismes de secours et d'aide humanitaire. Nous tenons à souligner que les pays hôtes doivent prévenir de tels actes et en poursuivre les auteurs.
66. Nous avons demandé à nos fonctionnaires de nous faire rapport, avant la tenue du Sommet de l'an prochain, des efforts qu'ils auront entrepris ensemble pour mettre en oeuvre tous les aspects de ce partenariat.

QUESTIONS POLITIQUES

67. Ensemble, nous appliquons une stratégie d'intégration mondiale propre à créer une communauté internationale plus sûre et plus stable. Déjà, nous nous sommes servis de notre coopération politique pour élargir et approfondir la communauté des marchés libres et des sociétés ouvertes, et nous travaillerons ensemble dans l'année qui vient à tirer parti de ces résultats. Notre partenariat pour le développement est expressément conçu pour soutenir le développement économique et politique des pays qui risquent de se retrouver en marge du processus d'intégration. Nous ferons porter nos énergies sur le renforcement de l'adhésion aux normes et principes qui régissent la coopération internationale et nous travaillerons ensemble à prendre des mesures efficaces à l'encontre de ceux qui compromettent la réalisation de ces objectifs. Nous reconnaissons qu'il est de notre intérêt commun et qu'il nous

incombe d'aider à mettre fin aux conflits qui risquent de perturber la paix internationale et de compromettre l'approfondissement de notre coopération.

DÉMOCRATIE ET DROITS DE LA PERSONNE

68. Ces dernières années, nous avons assisté à un épanouissement sans précédent de la démocratie dans le monde. Pourtant, les jeunes démocraties sont parfois fragiles et éphémères. Nous avons à la fois la responsabilité et la possibilité de renforcer les valeurs démocratiques et les libertés fondamentales dans les pays où elles ont pris racine, et d'en favoriser l'extension à ceux où elles ne se sont pas encore établies.
69. Les droits de la personne sont au coeur de nos préoccupations. Faire en sorte que les auteurs de violations des droits de la personne et du droit international humanitaire aient à rendre compte de leurs actes est essentiel si nous voulons promouvoir le règlement des conflits et l'instauration de la paix. Le nouveau Haut Commissaire pour les droits de l'homme de l'ONU aura un rôle capital à jouer à cet égard. Nous continuerons de soutenir sans réserve les tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda et oeuvrerons afin que la communauté internationale et les pays concernés traduisent en justice, dans les règles, les personnes accusées de violations des droits de la personne et du droit international humanitaire.
70. Reconnaissant qu'il est essentiel de consolider la démocratie pour raffermir la paix et renforcer le respect des droits de la personne, et eu égard au 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1998, nous travaillerons ensemble dans l'année qui vient à faire fond sur les programmes les plus efficaces de nos gouvernements touchant le développement de la démocratie, la consolidation de la paix et la promotion des droits de la personne. Nos efforts viseront surtout à encourager la bonne administration des affaires publiques et l'État de droit, à renforcer la société civile, à accroître la participation des femmes à la vie politique et à stimuler le soutien du secteur privé et des syndicats pour la démocratie, particulièrement dans les jeunes démocraties et les sociétés en conflit. Il est essentiel de protéger les groupes les plus vulnérables ou sous-représentés afin d'élargir la participation au processus démocratique et de prévenir les conflits de société. Nous oeuvrerons pour assurer l'adoption et la ratification d'instruments internationaux visant à protéger ces groupes, en particulier l'adoption rapide d'une convention de l'Organisation internationale du travail visant à éliminer les formes intolérables du travail des enfants. Nous travaillerons dans le cadre d'organisations multilatérales et régionales, notamment le Comité d'aide au développement de l'OCDE, ainsi qu'en association avec les organisations non gouvernementales et les jeunes démocraties. Nous envisagerons aussi des efforts communs propres à promouvoir la démocratie là où elle ne s'est pas encore établie.

71. Nous avons demandé à nos ministres de poursuivre ces efforts et de formuler des recommandations que nous examinerons à notre prochain Sommet.
72. La démocratie, la croissance économique et le développement ne sauraient réaliser leur plein potentiel si les affaires publiques ne sont pas sagement administrées, en particulier si les dirigeants politiques et les fonctionnaires ne sont pas tenus comptables de leurs actes, surtout lorsqu'il y a corruption. Nous prendrons sans délai les mesures voulues pour criminaliser, de manière efficace et coordonnée, le versement de pots-de-vin aux fonctionnaires étrangers et pour donner suite aux engagements déjà pris relativement à l'abattement fiscal à ce titre. Nous appelons tous les autres pays à faire de même.

NON-PROLIFÉRATION, CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET DÉSARMEMENT

73. Depuis le Sommet de Moscou sur la sûreté et la sécurité nucléaires, nous avons pris d'importantes mesures pour mettre en oeuvre le Programme de prévention et de lutte contre le trafic illicite de matières nucléaires agréé au Sommet. Nous élargirons la participation à ce programme aux pays d'Europe centrale et orientale, de même qu'à l'Asie centrale et au Caucase.
74. Pour ce qui est de la gestion sûre et efficace des matières fissiles qui ne sont plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense, nous poursuivrons notre coopération dans le cadre d'initiatives concrètes, en particulier le projet franco-germano-russe visant la construction en Russie d'une usine pilote pour la fabrication de combustible MOX à partir de plutonium militaire, lequel est ouvert aux autres États, et la coopération américano-russe connexe concernant la conversion de plutonium militaire.
75. Nous nous sommes employés ensemble à faire avancer nos objectifs communs en matière de non-prolifération, de contrôle des armements et de désarmement. La conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires marque un jalon historique, et nous appelons tous les États à le signer et à le ratifier rapidement pour faire en sorte qu'il entre en vigueur au plus tôt. Nous saluons l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. Nous sommes en faveur de sa mise en oeuvre intégrale, effective et universelle, et nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de la ratifier au plus tôt. Reconnaisant qu'un accroissement de la confiance dans l'observation de ses dispositions permettrait de renforcer la Convention sur les armes biologiques et à toxines, nous réaffirmons notre détermination à élaborer le plus tôt possible, par la voie de négociations, un mécanisme de vérification juridiquement contraignant et efficace.
76. Nous réaffirmons notre inébranlable attachement à la pleine réalisation des objectifs énoncés dans le Traité de non-prolifération. À cette fin, nous accueillons avec satisfaction la récente adoption par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'un programme visant à

rendre le système de garanties plus efficace et plus efficient. Nous engageons vivement tous les États à conclure au plus tôt des protocoles additionnels avec l'AIEA. Nous réaffirmons notre détermination à entreprendre sans délai et à mener à bien au plus tôt les négociations en vue d'une convention qui interdise la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

77. Nous saluons les progrès accomplis à Helsinki, en mars, quant à la maîtrise des armements stratégiques, et nous attendons avec intérêt l'entrée en vigueur prochaine de l'accord START II et l'ouverture de négociations en vue d'un accord START III. Nous réaffirmons le rôle clé que joue le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe pour le renforcement de la sécurité européenne et nous saluons la décision d'en mener à bien l'adaptation aussi rapidement que possible. Nous accueillons favorablement l'accord intervenu récemment entre la Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et la Chine sur la réduction des forces militaires stationnées le long de leurs frontières, y voyant une importante contribution à la sécurité de la région.
78. Nous souscrivons sans réserve aux efforts déployés par la Commission spéciale des Nations Unies et par l'AIEA en vue d'éliminer les capacités de fabrication d'armes de destruction massive en Iraq et de surveiller le respect des dispositions en vigueur. Nous réaffirmons l'importance de la mise en oeuvre du Cadre agréé entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée et de l'exécution intégrale par cette dernière des obligations qu'il comporte en matière de non-prolifération. Nous attachons par conséquent beaucoup de prix à la poursuite du rôle que joue l'AIEA pour la surveillance du gel imposé au programme nucléaire nord-coréen, l'application de garanties et la préservation de tous les renseignements relatifs aux activités passées de la Corée du Nord. Nous accueillons avec satisfaction l'aboutissement des négociations visant la participation de l'Union européenne (UE) à l'Organisation pour le développement de l'énergie dans la péninsule coréenne (KEDO) et nous appelons la communauté internationale à renforcer son soutien à la KEDO, y compris en lui fournissant un soutien financier. Nous soulignons l'importance des pourparlers quadripartites et la nécessité d'un dialogue entre le Nord et le Sud. Nous demandons à la Corée du Nord de mettre un terme à ses activités de mise au point, de déploiement et d'exportation de missiles balistiques.
79. Nous nous félicitons du dialogue de haut niveau qui commence à s'établir entre l'Inde et le Pakistan. Nous encourageons les deux pays à faire en sorte que leurs activités respectent les normes internationales relatives à la non-prolifération. Compte tenu de notre soutien en faveur d'une rapide entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous encourageons les deux pays à adhérer à ce traité.
80. Reconnaissant que la promotion de la responsabilité internationale quant aux transferts d'armes et de technologies sensibles mène au renforcement de la sécurité et de la stabilité

mondiales, nous réaffirmons à cette fin notre soutien à l'arrangement de Wassenaar. Nous nous félicitons des constants progrès réalisés grâce au Registre des Nations Unies sur les armes classiques en ce qui concerne la promotion de la transparence en matière d'armement. Nous encourageons le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies sur les armes légères dans ses travaux pour trouver des moyens de prévenir et de réduire les transferts excessifs et déstabilisateurs d'armes légères et d'armes de petit calibre, et nous continuerons d'oeuvrer ensemble à l'élimination du trafic illicite d'armes à feu.

RÉGIMES DE CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

81. Nous tenons à marquer notre soutien aux arrangements qui constituent les régimes internationaux de contrôle des exportations. Le Comité Zangger et le Groupe des fournisseurs nucléaires, le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles et, pour ceux qui en sont membres, le régime de contrôle des exportations du Groupe de l'Australie contribuent de façon essentielle à l'observation et à l'application dans le monde des normes internationales relatives au contrôle des exportations.

MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL

82. L'an dernier, nous nous sommes engagés à ne négliger aucun effort pour obtenir une interdiction mondiale des mines terrestres antipersonnel. À cette fin, nous prenons acte des efforts efficaces et complémentaires déployés dans divers forums, y compris la Conférence du désarmement et les négociations formelles qui se tiendront à Oslo en septembre dans le cadre du processus d'Ottawa, qui vise à imposer une telle interdiction avant la fin de l'année. Nous accueillons avec satisfaction les restrictions concernant les mines terrestres antipersonnel annoncées unilatéralement par les États, y compris par les membres de l'Union européenne. Nous réaffirmons la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, approuvée à une majorité écrasante, qui appelle les États à conclure dans les meilleurs délais un accord international efficace et juridiquement contraignant visant à interdire les mines terrestres antipersonnel. Tous les États devraient adhérer au Protocole renforcé sur les mines, les pièges et autres dispositifs. Nous encourageons la communauté internationale à trouver des solutions technologiques aux problèmes de détection et d'élimination des mines terrestres, ainsi qu'à renforcer son soutien aux mesures de déminage à caractère humanitaire et d'aide aux victimes.

SITUATIONS POLITIQUES

Hong Kong

83. Nous reconnaissons le caractère historique de l'imminent rétablissement de la souveraineté de la Chine à Hong Kong. Compte tenu de nos intérêts durables dans ce centre financier et économique, nous accueillons avec satisfaction les engagements pris par la Chine et énoncés dans la Déclaration conjointe de 1984 entre le Royaume-Uni et la République populaire de

Chine (RPC) ainsi que dans la Loi fondamentale de la RPC de 1990. Nous attachons du poids à ces engagements, qui visent notamment à maintenir la stabilité et la prospérité de Hong Kong et à préserver son mode de vie, son haut degré d'autonomie, y compris un système monétaire et économique indépendant, ses libertés fondamentales ainsi que la primauté du droit. Ce sont là les assises essentielles de la réussite économique de Hong Kong dans l'avenir. Nous attendons avec intérêt la tenue, dans les meilleurs délais, d'élections libres et équitables à Hong Kong en vue de la formation d'une nouvelle assemblée législative. Nous prenons sérieusement note de l'assurance donnée par la Chine, dans la Déclaration conjointe et dans la Loi fondamentale, que les dispositions du Pacte international sur les droits civils et politiques et du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels continueront de s'appliquer à Hong Kong.

Moyen-Orient

84. Le processus de paix est en crise et nous sommes déterminés à lui redonner de l'élan. Il est essentiel que soit rétabli le sentiment de sécurité et de confiance entre les Israéliens et les Palestiniens. Nous ferons tout en notre pouvoir pour revitaliser la mise en oeuvre des accords d'Oslo et pour garantir le respect des principes de Madrid, notamment l'échange de territoires contre la paix. Tous les problèmes doivent être réglés de façon pacifique au moyen de négociations sérieuses et crédibles. Les deux parties doivent s'abstenir de toute action susceptible de faire obstacle au processus de paix en devançant les négociations sur le statut permanent. Nous sommes fermement convaincus de l'importance de travailler avec Israël, la Syrie et le Liban à la reprise de pourparlers directs afin de parvenir à un règlement global dans la région. Nous saluons le rôle important joué par le groupe de surveillance pour renforcer l'entente du 26 avril 1996 et réduire les risques qui pèsent sur les populations civiles dans le sud du Liban et en Israël. Nous confirmons l'importance des activités entreprises dans le cadre multilatéral du processus de paix.
85. La croissance économique et la prospérité sont essentielles à l'instauration de la paix. Nous engageons les parties régionales à s'efforcer d'établir une coopération économique entre elles et à s'intégrer à l'économie mondiale. Nous accueillons favorablement tous les efforts visant à promouvoir le développement d'économies viables et durables dans la région, y compris l'aide aux Palestiniens, et demandons instamment aux donateurs d'honorer leurs engagements.
86. Nous avons noté avec intérêt le résultat des récentes élections en Iran et nous demandons encore une fois au gouvernement de ce pays de jouer un rôle constructif dans les affaires régionales et mondiales. À cet égard, et tout en constatant le rôle joué par l'Iran dans les pourparlers entre Tadjiks en liaison avec les Nations Unies et d'autres parties régionales, nous demandons au gouvernement iranien de cesser de fournir un soutien matériel et politique aux groupes extrémistes qui cherchent à détruire le processus de paix au Moyen-Orient et à

déstabiliser la région. Nous l'appelons en outre à respecter les droits de tous les citoyens iraniens et à renoncer au terrorisme, notamment contre les Iraniens qui vivent à l'étranger, et, dans cette perspective, à cesser de donner son aval aux menaces qui continuent de peser sur la vie de M. Salman Rushdie et des personnes associées à son oeuvre. Nous demandons à tous les États d'éviter toute coopération avec l'Iran pouvant contribuer à l'acquisition par ce pays d'une capacité nucléaire militaire ou au renforcement de ses capacités dans les domaines chimique, biologique ou des missiles, en violation de conventions ou d'arrangements internationaux.

87. Nous confirmons notre détermination à obtenir la mise en oeuvre intégrale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant l'Iraq et la Libye, la levée de toutes les sanctions ne pouvant intervenir que lorsque ces résolutions seront pleinement respectées. Nous constatons avec plaisir que la distribution d'aliments et de médicaments dans le cadre de la résolution 986 du Conseil de sécurité permet d'apporter une certaine aide humanitaire au peuple iraquien.

Chypre

88. Le différend à Chypre est demeuré bien trop longtemps sans solution. Nous soutenons sans réserve la mission de bons offices du Secrétaire général des Nations Unies pour amener les deux communautés chypriotes à engager des négociations en vue d'un règlement global conformément aux résolutions des Nations Unies et aux accords de haut niveau pertinents. Nous appuyons avec force l'invitation faite récemment par le Secrétaire général aux dirigeants des deux communautés, et nous engageons ceux-ci à aborder les négociations dans un esprit constructif et en toute bonne foi. Nous demandons instamment aux gouvernements de la Turquie et de la Grèce de mettre tout en oeuvre pour contribuer à régler le problème chypriote, et de chercher à résoudre leurs différends bilatéraux concernant la mer Égée en organisant dans les meilleurs délais des « Sages ».

Albanie

89. Prenant note de la situation en Albanie et de ses conséquences pour la stabilité régionale, nous exprimons notre gratitude aux organisations et institutions, agissant dans le cadre de la coordination de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sous la ferme direction de Franz Vranitzky - en particulier l'Union européenne (UE) ainsi que l'Union de l'Europe occidentale (UEO), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et la Croix-Rouge -, qui oeuvrent avec le gouvernement de conciliation nationale au rétablissement de conditions normales dans le pays. Nous saluons le déploiement de la Force multinationale de protection placée sous commandement italien et relevant de l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous soulignons la nécessité pour les parties albanaises de conjuguer leurs efforts pour que les élections renforcent la démocratie, et de chercher

ensuite à rétablir l'ordre et la sécurité publique, à poursuivre la réforme économique et à créer un système financier solide.

PROCHAIN SOMMET

90. Nous avons accepté l'invitation du Premier ministre du Royaume-Uni de nous réunir l'année prochaine à Birmingham, du 15 au 17 mai.

DÉCLARATION DU SOMMET DE DENVER CONCERNANT LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Sommet des Huit de Denver

LE 22 JUIN 1997

Nous, Dirigeants des Huit, réaffirmons notre engagement concernant la mise en oeuvre intégrale de l'Accord de paix et l'instauration d'un État de Bosnie-Herzégovine unique, démocratique, prospère et multiethnique. Nous accueillons avec satisfaction les réalisations accomplies depuis l'Accord de paix de 1995. D'importants problèmes demeurent, mais nous sommes déterminés à accélérer la mise en oeuvre de cet accord et à renforcer les progrès des derniers dix-huit mois.

Nous faisons nôtre la déclaration politique adoptée lors de la réunion ministérielle de Sintra le 30 mai 1997, et nous joignons notre voix à celle du Comité directeur pour demander aux Parties de redoubler d'effort concernant le respect de leurs obligations aux termes de l'Accord de paix. Pour garantir la responsabilité de toutes les Parties, la totalité de l'aide que nous entendons apporter dépendra de la mise en oeuvre intégrale, par elles, de tous les aspects de l'Accord de paix. Nous tenons à souligner la contribution exceptionnelle de M. Carl Bildt, en sa qualité de Haut représentant, à la cause de la paix et de la réconciliation en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons l'arrivée de son successeur, M. Carlos Westendorp, et lui promettons notre appui entier.

Nous cherchons à instaurer les conditions propices à une paix durable. Nous soutenons la mission de la Force de stabilisation (SFOR) en vue d'aider à créer un environnement sûr d'ici juin 1998. Nous continuerons de mettre à disposition du matériel et des fonds afin d'appuyer les efforts que déploie le Groupe de travail de la Force de police internationale pour restructurer, former et équiper les forces de police, dans le but d'assurer l'ordre public et la sécurité au bénéfice de toute la population de Bosnie, dans le respect des normes démocratiques internationales.

Certains représentants élus font obstacle à des aspects clés de la restructuration économique, ce qui retarde l'aide internationale. Nous nous réjouissons de l'approbation parlementaire vendredi de lois économiques essentielles, mais le retard constaté à cet égard et le refus d'approuver un programme du Fonds monétaire international ont entraîné un autre report de la Conférence des donateurs, pourtant essentielle. Lorsque les Parties auront satisfait aux conditions nécessaires, nous serons disposés à mettre en oeuvre intégralement le programme de restructuration, et à soutenir d'importantes mesures d'allégement de la dette par le Club de Paris.

Les autorités de Bosnie-Herzégovine doivent respecter pleinement le droit des réfugiés et des personnes déplacées de rentrer chez eux dans la paix et l'ordre. Nous soutiendrons les collectivités qui coopèrent au retour de ces personnes. Celles qui négligeront de le faire

perdront leur accès à l'aide économique.

La justice doit régner en Bosnie-Herzégovine pour que la paix dure. Les deux Entités de Bosnie, aussi bien que la République fédérative de Yougoslavie et la Croatie, ont l'obligation, aux termes de l'Accord de paix, de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Les personnes incriminées doivent être déférées au Tribunal pour y être jugées. Le plein accès à l'aide économique et aux autres formes d'aide ainsi que l'intégration aux institutions régionales et internationales sont tributaires du respect de cette obligation.

Toutes les autorités en Bosnie-Herzégovine doivent travailler à accélérer la mise en place d'institutions démocratiques, et intensifier les efforts en vue de l'établissement de médias d'information indépendants. Nous fournirons le soutien nécessaire à la tenue d'élections municipales.

Nous exhortons les Entités ainsi que les autorités nationales et locales à faire de Brcko un premier exemple de la mise en oeuvre de tous les aspects de l'Accord de paix.

Nous sommes inquiets de voir que la Croatie et la République fédérative de Yougoslavie, signataires régionaux de l'Accord de paix, ne manifestent pas un engagement plus fort à l'égard du processus de paix. Elles doivent aussi réaliser des progrès nettement plus significatifs pour respecter les normes internationales en matière de droits de la personne, de processus démocratiques, de liberté de la presse et de traitement des minorités et des réfugiés. L'intégration aux institutions européennes et internationales dépendra des améliorations apportées dans ces domaines.

La communauté internationale demeure engagée à long terme envers la Bosnie-Herzégovine et la grande région des Balkans. Nous sommes disposés à maintenir notre aide aux États de cette région, mais pas de manière inconditionnelle. Nous demandons aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie d'assumer leurs responsabilités et leurs obligations, et de travailler pour offrir à leurs citoyens un avenir démocratique stable et sûr.

DÉCLARATION SUR LE CAMBODGE

LE 22 JUIN 1997

La récente instabilité politique au Cambodge menace de retarder la paix et de compromettre le processus de démocratisation mis en place par le peuple cambodgien sous les auspices de l'ONU en 1993. Nous, dirigeants des Huit, engageons vivement tous les leaders cambodgiens à créer les conditions de la stabilité politique, de l'ordre civil et de la reconstruction économique, par l'avancement des principes démocratiques et la saine gestion des affaires publiques, et à montrer leur volonté de tenir des élections libres et justes, en fixant une date précise à cet effet.

Nous accueillons avec satisfaction l'initiative du Premier ministre du Japon, soutenue par le Président français, de dépêcher des envoyés spéciaux au Cambodge pour faire connaître aux dirigeants de ce pays la profonde inquiétude qui les anime et que nous partageons tous. Le Japon et la France nous informeront des résultats de leur mission.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01070633 4

DOCS
CA1 EA 97D27 FRE
Sommet de Denver (1997)
Declaration des sept au Sommet de
Denver. --
56944787